

ORGANISATION DES NATIONS UNIES  
POUR L'ÉDUCATION, LA SCIENCE ET LA CULTURE

**CONSEIL INTERNATIONAL DE COORDINATION DU PROGRAMME  
SUR L'HOMME ET LA BIOSPHERE (MAB)**

Dix-neuvième session

Siège de l'UNESCO, Paris, Salle IV (Bâtiment Fontenoy)  
23-27 octobre 2006

**RAPPORT FINAL**

**1. INTRODUCTION**

**1.1 Tenue de la session**

1. La 19<sup>e</sup> session du Conseil international de coordination (CIC) du Programme sur l'homme et la biosphère (MAB) s'est tenue au Siège de l'UNESCO, à Paris, du 23 au 27 octobre 2006.

2. Participaient à cette session les représentants des membres ci-après du Conseil, élus par la Conférence générale de l'UNESCO : Allemagne, Autriche, Bélarus, Chili, Congo, Cuba, Danemark, Éthiopie, Fédération de Russie, Gabon, Ghana, Israël, Italie, Mexique, Mozambique, Myanmar, Pérou, Philippines, République de Corée, République populaire démocratique de Corée, République tchèque, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Soudan, Sri Lanka, Suède et Viet Nam.

3. Assistaient aussi à cette session en qualité d'observateurs, les représentants des États membres suivants : Argentine, Brésil, Canada, Chine, Colombie, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Égypte, Espagne, États-Unis d'Amérique, Finlande, France, Haïti, Japon, Madagascar, Monaco, Portugal, Slovaquie, Slovénie et Turquie. Un représentant du Saint-Siège était également présent.

4. Parmi les organisations des Nations Unies, était représentée l'Université des Nations Unies (UNU). Était également présent l'organisation internationale non gouvernementale ci-après : le Comité scientifique sur les problèmes de l'environnement (SCOPE). La liste complète des participants figure à l'annexe 1 du présent rapport.

**1.2 Ouverture de la session**

5. M. Gonzalo Halffter (Mexique), président sortant du CIC-MAB, a ouvert la session du Conseil en invitant M. Natarajan Ishwaran, directeur de la Division des sciences écologiques et des sciences de la terre à prononcer son discours liminaire. M. Ishwaran a chaleureusement souhaité la bienvenue aux délégués au nom de M. Koïchiro Matsuura, directeur général. Il a informé le Conseil que M. Matsuura prononcerait un discours de bienvenue le mardi 24 octobre lors d'une cérémonie spéciale organisée de 11 h 30 à 12 h 30 et qu'honoreraient de leur présence Mme Cristina Narbona Ruiz, ministre espagnole de l'environnement et M. Musa bin Jaafar bin Hassan, président de la Conférence générale.

## 2. Rapport du président sortant

6. M. Gonzalo Halffter a souhaité la bienvenue à tous les membres du Conseil, nouveaux et anciens, ainsi qu'aux observateurs et représentants d'organisations internationales. Il a rendu compte au Conseil des décisions des deux dernières réunions du Bureau, en particulier quant à la désignation de nouvelles réserves de biosphère et à l'examen périodique des réserves existantes. Il a indiqué que 60 propositions de désignation avaient été reçues depuis la dernière réunion du CIC en octobre 2004. Pendant cette période, quatre pays - Palaos, Liban, États fédérés de Micronésie et Turquie - avaient créé leur première réserve de biosphère. M. Halffter a également mentionné la désignation d'une nouvelle réserve de biosphère transfrontières en Afrique, celle du Delta du Sénégal, à cheval entre la Mauritanie et le Sénégal. Il s'est vivement félicité de l'hommage rendu à Michel Batisse en créant la Bourse Michel Batisse en matière de gestion de réserves de biosphère pour donner suite à la décision prise par le Conseil lors de sa dernière réunion. Cette bourse serait décernée pour la première fois le mercredi 25 octobre 2006.

7. M. Halffter a souligné l'importance du Réseau mondial de réserves de biosphère comme référence et comme instrument unique en son genre sur la scène internationale. Il a souligné que le Réseau mondial était hébergé par l'UNESCO et n'était donc pas simplement un réseau de zones protégées mais aussi un réseau spécifique alliant science et éducation et dont la recherche et l'éducation environnementale constituaient des éléments clés. À son avis, aucune autre institution des Nations Unies n'était mieux à même que l'UNESCO de coordonner le travail de cet outil à nul autre pareil.

8. M. Halffter a également rendu compte de la réunion de Xalapa, qui s'est tenue au Mexique du 25 au 27 octobre 2005. Elle se subdivisait en deux parties : (a) la neuvième réunion du réseau IberoMAB, et (b) une conférence internationale sur les réserves de biosphère, les sites inscrits sur la Liste du patrimoine mondial et les sites Ramsar. Il a informé le Conseil que 170 participants avaient assisté à la réunion et que 96 communications avaient été faites sur des questions essentielles, notamment la surveillance, les réserves de biosphère urbaines et périurbaines, les rapports entre aspects sociaux et économiques, les communautés locales vivant à l'intérieur et à l'extérieur des sites ainsi que le concept de réserve archipélagique. Un ouvrage réunissant une série d'articles était en cours de préparation.

9. M. Halffter a mentionné une publication récente (2006) d'IberoMAB intitulée « Sobre la Diversidad Biológica: El significado de las diversidades alfa, beta y gamma » (Diversité biologique : la signification des diversités alpha, bêta et gamma), préparée en coopération avec l'Université de Mérida (Venezuela).

10. Il a fait savoir que, pour donner suite à une recommandation de la 18<sup>e</sup> session du Conseil, il avait adressé au nom du Conseil une lettre de félicitations à Mme Wangari Maathai, lauréate du prix Nobel de la paix 2004. Le 14 avril 2005, le Directeur général de l'UNESCO, M. Koïchiro Matsuura, avait nommé Mme W. Maathai « Ambassadrice de bonne volonté de l'UNESCO pour la conservation de la nature et de la biodiversité en Afrique » en reconnaissance du soutien qu'elle avait apporté à des projets assurant la réalisation d'objectifs du développement durable. Pour M. Halffter cette reconnaissance devait être considérée comme une excellente occasion et il serait bon de réfléchir à d'autres activités auxquelles Mme Maathai pourrait être associée à l'avenir.

11. À l'occasion de la Décennie des Nations Unies pour l'éducation en vue du développement durable (DEDD), de nombreux pays utilisaient des réserves de biosphère comme sites de démonstration, source d'idées et connaissances nouvelles qu'il conviendrait de mieux partager et discuter.

12. En conclusion, M. Halffter a remercié tous les vice-présidents du soutien et de la coopération qu'ils lui avaient apportés pendant son mandat, ainsi que le Secrétariat, qui lui avait facilité la tâche.

### **3. Élection du Bureau du Conseil du MAB**

13. Le Conseil du MAB a élu son Bureau dont la composition est la suivante :

#### **Président :**

M. Thomas Elmqvist (Suède)

#### **Vice-Présidents :**

M. Valery Neronov (Fédération de Russie)

M. Pedro Araya (Chili)

M. Nguyen Hoang Tri (Viet Nam)

M. Zerihun Woldu (Éthiopie) Rapporteur

Mme Salwa Mansour Abdelhameed (Soudan)

14. Après son élection à la présidence de la 19<sup>e</sup> session du CIC-MAB, M. Elmqvist a fait part de sa vision de l'avenir du Programme MAB, soulignant la nécessité de mieux partager les enseignements tirés du Réseau mondial de réserves de biosphère et d'accroître la visibilité du Réseau dans les accords mondiaux au niveau international. Il a également mentionné combien il était important d'établir des liens entre science et éducation, notamment en ce qui concerne la DEDD. Il a en particulier remercié le délégué de l'Autriche des contributions importantes apportées à EuroMAB et a déclaré qu'il espérait que la collaboration avec le MAB-Autriche se poursuivrait durant son mandat de Président.

### **4. Organisation de la session du Conseil**

15. Le Conseil a adopté son ordre du jour tel qu'il figure à l'annexe 2.

### **5. Rapport du Secrétaire sur les programmes et activités depuis la 18<sup>e</sup> session du CIC-MAB**

16. Le Secrétaire du Conseil du MAB a présenté son rapport, qui a été soumis au Conseil comme document de travail sous la cote SC-06/CONF.202/3, accompagné de deux annexes présentant les décisions et recommandations de la 18<sup>e</sup> session du CIC (annexe 1), ainsi que les décisions et recommandations du Bureau, qui s'est réuni en juin 2005 (annexe 2). Le Secrétaire a brièvement évoqué différents points de l'ordre du jour (points 7, 8, 9, 10, 11, 12 et 13) qui seront plus longuement débattus lors de la réunion du CIC et qui permettront d'aborder de façon plus détaillée les progrès accomplis au cours des deux dernières années.

17. M. Ishwaran a souligné qu'il était important d'établir des réseaux aux niveaux national, sous-régional et régional, ainsi que des réseaux thématiques, ce qui pose la question de savoir comment les activités de ces réseaux pourraient être utilisées comme principaux moteurs de l'action du Programme MAB. Il a également souligné combien il était essentiel de renforcer les processus de coopération et de communication entre les réseaux du MAB, ainsi qu'avec d'autres réseaux déjà en place, en utilisant de manière plus efficace les technologies de l'information et de la communication et en instaurant des partenariats stratégiques.

18. Le Secrétaire a évoqué plusieurs processus internes majeurs qui pourraient avoir des effets sur l'avenir du Programme MAB et l'action des réserves de biosphère : la réforme globale du système des Nations Unies en vue de la réalisation des objectifs mondiaux, les processus de planification et de programmation de l'UNESCO tels que la prochaine Stratégie à moyen terme (C/4, 2008-2013) et le Programme et budget pour l'exercice biennal 2008-2009, qui doivent tous deux être adoptés par la Conférence générale à sa 34<sup>e</sup> session (octobre-novembre 2007), ainsi que les travaux en cours du Comité chargé de l'examen d'ensemble des grands programmes II et III.

19. Le Secrétaire a rappelé que la principale priorité du Secteur des sciences exactes et naturelles était l'eau et les écosystèmes associés. S'agissant du travail sur les écosystèmes, le Secrétaire a rendu compte d'événements majeurs intervenus récemment : la Conférence internationale sur « L'avenir des terres sèches », tenue à Tunis en juin 2006, la manifestation proposée par l'*Ecological Society of America* en janvier 2006 (Merida, Mexique), la Conférence « Biodiversité, science et gouvernance », organisée à Paris en janvier 2005 sous le haut patronage de M. Jacques Chirac, président de la République française. Il a également mentionné la première réunion intergouvernementale du GRASP, qui s'est tenue à Kinshasa (République démocratique du Congo) en septembre 2005.

20. Plusieurs activités prévues et en cours ont été évoquées, notamment la Conférence sur les tropiques humides, qui doit se tenir à Kandi (Sri Lanka) en décembre 2006. Le Secrétaire a signalé au Conseil que l'UNESCO accueillerait la douzième session de l'Organe subsidiaire de la CDB chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques (SBSTTA) en juillet 2007, dans le cadre des préparatifs de la prochaine réunion de la Conférence des Parties (COP 9) à la Convention sur la diversité biologique (CDB). La coopération avec le SCOPE (Comité scientifique sur les problèmes de l'environnement) a également été abordée, avec la publication de deux notes d'orientation, ainsi que la coopération en cours avec l'UNU et le CIUS/ICSU (Conseil international pour la science), notamment en ce qui concerne le suivi des conclusions et recommandations de l'Évaluation des écosystèmes pour le Millénaire.

21. En ce qui concerne les réserves de biosphère, le Secrétaire a cité les nouveaux États membres participant au Réseau mondial de réserves de biosphère (WNBR), tels que les États fédérés de Micronésie, le Liban, les Palaos et la Turquie. Il a évoqué la lettre circulaire adressée à tous les comités nationaux du MAB pour mettre en avant les expériences et les activités relatives à l'utilisation des réserves de biosphère comme laboratoires de recherche dans le cadre de la DEDD, avec des partenariats ciblés et le soutien vigoureux des pays. Il a souligné qu'il fallait que les réserves de biosphère deviennent des sites générateurs de connaissances grâce à une recherche étayée par des données probantes dans différents contextes, en créant des liens entre la science, la conservation et le développement.

22. En ce qui concerne le renforcement des capacités, le Secrétaire a souligné le travail accompli en Afrique, où des liens privilégiés ont été établis avec le NEPAD (Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique), la COMIFAC (Commission des forêts d'Afrique centrale) et le RAPAC (Réseau des aires protégées d'Afrique centrale). Il a notamment mis en exergue le travail réalisé par l'École régionale post-universitaire d'aménagement et de gestion intégrés des forêts et territoires tropicaux (ERAIFT) de Kinshasa (République démocratique du Congo), ainsi que la possibilité d'adapter et de transposer l'expérience de l'ERAIFT à d'autres sous-régions d'Afrique et régions du monde. Il a mentionné le projet régional PNUE-FEM (Programme des Nations Unies pour l'environnement - Fonds pour l'environnement mondial) relatif à six réserves de biosphère d'Afrique occidentale et la création de la Chaire UNESCO sur la coopération Sud-Sud pour le développement durable à l'Université de Belém, au Brésil.

23. Le Secrétaire a attiré l'attention sur des initiatives nouvelles relatives au changement climatique, aux biocarburants et aux conséquences des modifications de l'occupation des sols, qui ont été étudiées lors d'un forum organisé à Paris en mars 2006 et du séminaire organisé sur des thèmes connexes à Trieste, en Italie, en octobre 2006. Au nombre des nouveaux partenariats figurent des activités en matière d'aménagement des paysages, en coopération avec le Conseil international des industries extractives et des métaux (CIIEM), le Conseil mondial des entreprises pour le développement durable et l'UICN (Union mondiale pour la nature). Le Secrétaire a informé le Conseil d'une initiative MAB/COI relative à l'aménagement de l'espace dans les écosystèmes côtiers et marins - une réunion sur ce thème doit avoir lieu en novembre 2007 - et lui a fait rapport sur le séminaire sur L'humanité et la biosphère, qui s'est tenu à Paris en septembre 2006, ainsi que sur les possibilités de donner suite aux conclusions du séminaire pendant l'Année internationale de la Planète Terre (2008). Dans ces conclusions, la question de l'éthique a été jugée essentielle pour les discussions à venir sur les liens entre conservation et développement.

24. Enfin, le Secrétaire a conclu en rappelant qu'au cours des deux années écoulées, de nombreux changements étaient intervenus au sein de l'UNESCO et que l'importance du Programme MAB avait été reconnue. Cependant, d'autres défis restaient à relever dans le cadre de l'examen des secteurs des sciences par le groupe mandaté à cet effet, de la préparation du C/4 et du C/5 et d'autres processus connexes. Le Secrétaire a indiqué que la période 2008-2013 serait essentielle pour mieux rationaliser la structure des programmes, les réseaux régionaux et thématiques ainsi que les méthodes et modalités de travail, et pour coopérer avec des organisations et institutions afin d'en retirer des avantages mutuels et de produire des effets positifs directs et concrets au profit des États membres.

25. Le bref débat qui a suivi a porté sur les points ci-après :

- nécessité de renforcer la visibilité et l'efficacité du Réseau mondial de réserves de biosphère, de même que l'engagement et le soutien des gouvernements ;
- nécessité de renforcer le rôle des réserves de biosphère en tant qu'espaces permettant de lier conservation et développement dans différents contextes et offrant des possibilités d'action interdisciplinaire et intersectorielle pour le développement durable et de ne pas considérer les initiatives de développement comme une menace, et possibilité d'élaborer des lignes directrices aux niveaux national, sous-régional et régional ;
- importance d'établir un dialogue et une coordination entre les différentes institutions d'un pays qui s'occupent de conservation, de développement et de recherche, en tenant compte des changements institutionnels intervenus depuis la création du Programme MAB, par exemple la création de ministères de l'environnement, et de susciter des occasions de nouer des relations avec les décideurs ;
- importance d'utiliser l'ERAIPT comme modèle pour d'autres régions du Programme MAB ;
- importance de réaliser des études intégrées portant sur les questions liées aux écosystèmes marins et côtiers et la gestion des zones marines ;
- nécessité de renforcer les capacités en matière de systèmes d'information et d'examen périodiques et l'importance des partenariats régionaux ;
- nécessité d'étudier la possibilité d'organiser des forums consacrés à l'avenir des liens entre l'humanité et la biosphère.

## **6. PRESENTATION DES RAPPORTS NATIONAUX ET DES RESEAUX REGIONAUX**

### **6.1 Rapports nationaux**

26. Un certain nombre de membres du Conseil ont présenté des rapports écrits ou oraux sur les principales activités menées à bien depuis la 18<sup>e</sup> session du Conseil du MAB, à savoir : l'Autriche, le Bélarus, le Chili, Cuba, le Danemark, la Fédération de Russie, Israël, le Mexique, les Philippines, la République de Corée, la République populaire démocratique de Corée, la République-Unie de Tanzanie, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, le Soudan, Sri Lanka, la Suède et le Viet Nam. Les observateurs suivants ont également soumis des rapports : l'Argentine, le Brésil, la Chine, le Costa Rica, l'Égypte, l'Espagne, la Finlande, la France, le Portugal, la Slovaquie et la Turquie. Tous les rapports nationaux écrits étaient disponibles sur le site Internet du MAB à l'adresse ci-après : <http://www.unesco.org/mab/icc/icc19th.shtml>.

27. Un certain nombre de délégués ont soulevé les questions suivantes :

- importance croissante de la coopération transfrontière, y compris des réserves de biosphère transfrontières (RBT) au sein du WNBR. Plusieurs pays ont rendu compte d'activités actuelles et prévues de coopération transfrontière via des réseaux thématiques, des corridors et des réseaux écologiques ainsi que des ateliers régionaux. De nombreux pays (Bélarus, Chili, Costa Rica, Fédération de Russie, Finlande, Portugal et Soudan) ont fait part d'initiatives en cours visant à la création de réserves transfrontières ;
- nécessité de développer le rôle des réserves de biosphère comme outils permettant de faire face et de s'adapter aux changements, y compris les changements climatiques et socioéconomiques, ainsi que de laboratoires d'apprentissage pour la mise en œuvre de l'approche par écosystème ;
- importance croissante des questions urbaines et périurbaines ainsi que de l'aménagement des paysages pour les réserves de biosphère, y compris dans les zones agricoles ;
- importance de trouver comment obtenir des pouvoirs publics un engagement accru en faveur des réserves de biosphère. Plusieurs pays ont mentionné la nécessité de trouver le financement initial ainsi que d'accroître la visibilité des réserves de biosphère et de partager la valeur ajoutée qu'elles représentent en tant que sites de démonstration en matière d'éducation et de développement durable ;
- intérêt des réserves de biosphère pour l'éducation en vue du développement durable, y compris les chaires UNESCO et les chaires d'écotechnie et nécessité d'étudier leurs liens avec les Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), par exemple l'OMD 2 relatif à l'universalisation de l'éducation ;
- complémentarité des sites du patrimoine mondial, des réserves de biosphère et des sites Ramsar et nécessité de favoriser la coopération entre ces divers instruments au niveau international ;
- possibilité de profiter de la célébration de l'Année polaire internationale pour faire prendre davantage conscience des enjeux environnementaux liés aux changements climatiques et utiliser les réserves de biosphère concernées comme sites d'apprentissage ;
- importance de la mise en réseau et du partage d'expérience par l'intermédiaire des réseaux régionaux, des pays et d'échanges de visites entre personnels des sites, de la coopération

Sud-Sud et de la traduction des informations et des documents pédagogiques essentiels comme le kit sur la désertification.

28. Le Secrétaire a souligné la grande diversité des activités décrites et a soulevé les questions ci-après afin qu'elles soient examinées de manière plus approfondie par les panels sur les réserves de biosphère qui doivent se réunir le mercredi 25 octobre 2006 :

- (a) Comment mieux partager les informations fournies par les membres du CIC et les observateurs avec d'autres partenaires institutionnels clés de l'UNESCO comme les commissions nationales et les délégués assistant aux sessions du Conseil exécutif ?
- (b) Comment développer et améliorer la coopération avec les ministères, les institutions, les comités nationaux du MAB, les autorités locales et les partenaires chargés des questions de conservation et de développement et relever le défi de l'intégration ?

**Séance spéciale en présence de la Ministre de l'environnement du Royaume d'Espagne, du Directeur général de l'UNESCO et du Président de la Conférence générale**

29. Une séance spéciale a été organisée en présence de Mme Cristina Narbona Ruiz, ministre de l'environnement du Royaume d'Espagne, de M. Koïchiro Matsuura, directeur général de l'UNESCO, et de M. Musa bin Jaafar bin Hassan, président de la Conférence générale de l'UNESCO. Le Président du Conseil international de coordination du MAB a adressé quelques mots de bienvenue aux participants, puis le Président de la Conférence générale a prononcé une allocution liminaire.

30. M. Musa bin Jaafar bin Hassan a remercié le Secrétariat du MAB de l'avoir invité à ouvrir la séance et à participer à la 19<sup>e</sup> session du Conseil du Programme sur l'homme et la biosphère et a chaleureusement souhaité la bienvenue aux délégués présents au Conseil. Il a mis l'accent sur les défis du développement durable et sur la nécessité d'appliquer au moindre coût de meilleures pratiques, pour préserver l'environnement. Il a rappelé les résultats de l'Evaluation des écosystèmes pour le Millénaire qui mettaient en évidence l'érosion de la biodiversité, les effets et impacts irréversibles des changements climatiques sur des écosystèmes et des ressources comme l'eau douce, les pêcheries et les forêts ainsi que sur les espèces animales et végétales.

31. Le Président de la Conférence générale a souligné qu'il était encore temps d'agir, qu'il existait encore des ressources à préserver et à utiliser de manière durable et que les connaissances disponibles étaient suffisantes. C'était une question de volonté et d'engagement politiques. Il était également conscient du travail effectué par l'UNESCO dans le domaine de l'environnement et de ses liens anciens avec les programmes environnementaux, surtout en matière de prévention de la pollution et de gestion des écosystèmes. Il a rappelé l'engagement de son pays, le Sultanat d'Oman, en faveur de la préservation de l'environnement, et la création du Prix du Sultan Qabus pour la préservation de l'environnement grâce à la généreuse donation de S. M. le Sultan Qabus Bin Said Al-Said. Le prix avait été décerné pour la première fois en 1991 pendant la Conférence générale. Le Président a informé le Conseil de la récente décision de Sa Majesté d'en porter le montant de 20 000 à 30 000 dollars des États-Unis.

32. En conclusion, il s'est déclaré persuadé que le Programme MAB et son Réseau mondial de réserves de biosphère contribueraient à l'analyse des conditions nécessaires à l'instauration du développement durable et que les débats du Conseil permettraient de partager les connaissances en vue d'établir un dialogue et de faciliter le processus de décision pour la gestion et la conservation de la biodiversité.

33. M. Koïchiro Matsuura, directeur général de l'UNESCO, a tout d'abord rendu hommage au soutien actif et de longue date que l'Espagne apportait au Programme MAB, notamment par le biais des travaux du Réseau IberoMAB de réserves de biosphère. De nombreux enseignements pouvaient à son avis être tirés de l'expérience espagnole.

34. Le Directeur général a remercié l'ensemble des participants et observateurs présents à la réunion. Il a indiqué qu'une participation aussi large témoignait de l'importance du Programme MAB, qui reste d'actualité 35 ans après sa création. Il a rappelé qu'il existait désormais dans le monde 482 réserves de biosphère dans 102 pays, et que 29 propositions d'inscription avaient été soumises à l'examen du Bureau au cours de l'année - des chiffres révélateurs du succès du MAB. Il a souligné l'approche novatrice adoptée par le programme qui, depuis son lancement en 1971, œuvre en faveur d'une gestion intégrée et interdisciplinaire des écosystèmes naturels. Il a fait observer que cette approche avait été le précurseur d'une bonne part de la conception actuelle du développement durable.

35. Il a reconnu que les réserves de biosphère de l'UNESCO contribuaient à créer des liens entre conservation et développement, entre science et politique et entre diversité culturelle et biologique, et que cette interdépendance était essentielle pour assurer la pérennité de l'humanité et de l'environnement. La Conférence internationale sur les réserves de biosphère, qui s'est tenue à Séville en 1995, et la Stratégie de Séville pour les réserves de biosphère, adoptée par la Conférence générale de l'UNESCO, avaient vu dans les réserves de biosphère des laboratoires idéaux du développement durable.

36. Le Directeur général a insisté sur le fait que l'enjeu pour le Programme MAB était à présent de se tourner vers l'avenir, en s'appuyant sur l'expérience accumulée, la nécessité étant pour lui de cibler son action afin de maximiser sa contribution à la réalisation des objectifs internationaux de développement, en particulier les OMD.

37. Il a indiqué que la 19<sup>e</sup> session du Conseil intervenait à un moment déterminant, tant pour atteindre ces objectifs que dans le calendrier stratégique de l'UNESCO. Il a informé les délégués que l'Organisation était actuellement engagée dans une vaste entreprise d'évaluation de ses programmes dans les secteurs des sciences exactes et naturelles et des sciences sociales et humaines, et qu'elle avait également entamé l'élaboration de sa Stratégie à moyen terme pour 2008-2013 et de son Programme et budget pour l'exercice biennal 2008-2009.

38. Il a ensuite mis en lumière trois autres thèmes qui devraient être particulièrement importants pour l'avenir du Programme MAB.

39. Le premier d'entre eux concernait les connaissances acquises grâce aux travaux réalisés dans le cadre du Programme sur des écosystèmes très divers : les îles et les zones côtières, les montagnes, les zones humides, les systèmes urbains, les forêts tropicales et les zones arides. Ces connaissances devraient être utilisées pour apporter des réponses utiles aux défis mondiaux qui se posent, notamment l'atténuation des effets du changement climatique et l'adaptation à ce changement, et la question de la viabilité de l'environnement.

40. Le Directeur général a ensuite indiqué que les réserves de biosphère avaient un rôle essentiel à jouer en tant que sites d'apprentissage et de formation dans le cadre de la DEDD et qu'elles pouvaient être particulièrement utiles pour sensibiliser les jeunes aux questions relatives au développement durable et pour renforcer les capacités scientifiques dans l'enseignement supérieur. Il a mentionné le mécanisme de coopération actuellement mis en place entre l'UNESCO et l'Université de Stockholm (Suède) dans le domaine de la gestion des écosystèmes au service du bien-être de l'humanité, qui utilise les réserves de biosphère comme sites pilotes et de

démonstration pour les 12 prochaines années. Il a évoqué l'importance de l'ERAIFT de Kinshasa, qui sert de centre de renforcement des capacités scientifiques en matière de gestion durable des forêts tropicales.

41. Enfin, il a souligné le rôle des réseaux régionaux et sous-régionaux du MAB, moyens solides de coopération Sud-Sud et de coopération triangulaire Nord-Sud-Sud, ainsi que la participation de l'UNESCO à l'Initiative du NEPAD pour l'environnement.

42. Le Directeur général a conclu en soulignant le rôle important joué par le Conseil pour fournir des orientations stratégiques afin de faire en sorte que le Programme MAB reste à l'avant-garde du développement durable.

43. Le Président du Conseil a ensuite donné la parole à Mme Cristina Narbona Ruiz, ministre espagnole de l'environnement.

44. Mme Narbona a d'abord félicité la Suède pour son élection à la présidence, ainsi que le Chili, l'Éthiopie, la Fédération de Russie, le Soudan et le Viet Nam pour leur élection à la vice-présidence du Conseil du MAB.

45. Elle a assuré le Conseil de la détermination du Gouvernement espagnol à apporter sa contribution à la réalisation des objectifs de paix et de progrès des Nations Unies et au développement durable. Elle a indiqué que ce dernier appelait une participation accrue des citoyens, devait être générateur de croissance et devait garantir la justice et l'équité. Elle a souligné qu'il devait être fondé sur le savoir et la reconnaissance des interactions entre l'homme et la biosphère. Elle a indiqué que le Réseau mondial de réserves de biosphère (WNBR), reconnu à l'échelle des Nations Unies, était, au niveau international, un laboratoire qui avait pour vocation spécifique de prouver que le développement durable n'est pas une utopie mais une entreprise réalisable et une nécessité urgente. La lutte contre la pauvreté et les inégalités sociales, d'une part, et contre la dégradation des écosystèmes, d'autre part, devrait faire partie des priorités et utiliser les connaissances scientifiques existantes et les technologies disponibles.

46. Mme Narbona a insisté sur l'importance des réserves de biosphère, exemples vivants de la corrélation étroite entre conservation et diversité et instruments de sensibilisation des citoyens à la cause environnementale. À cet égard, elle a fait part de l'attachement de l'Espagne à la Convention de Aarhus et à plusieurs initiatives visant à rendre responsables les institutions qui nuisent à l'environnement.

47. Elle a indiqué que le réseau espagnol de réserves de biosphère représentait 8 % du Réseau mondial et que plusieurs propositions étaient en cours d'examen, dont un projet de réserve de biosphère transfrontière avec le Maroc. Elle a rendu compte du récent congrès sur les réserves de biosphère espagnoles qui s'est tenu aux îles Canaries et qui a mis en place des outils en vue d'évaluer l'efficacité des sites s'agissant de la réalisation de leurs objectifs ainsi que de la qualité de leur gouvernance.

48. Enfin, elle a rappelé l'engagement de l'Espagne au niveau international, notamment par le biais du réseau IberoMAB, et a informé le Conseil que son pays se proposait d'accueillir à Madrid en 2008 le troisième Congrès mondial sur les réserves de biosphère, ainsi que la 20<sup>e</sup> session du Conseil du MAB. Cette conférence évaluerait le travail accompli depuis 1995 et proposerait de nouveaux objectifs et outils.

49. Plusieurs membres du Conseil ont accueilli avec satisfaction la proposition espagnole d'accueillir la troisième Conférence internationale sur les réserves de biosphère et la 20<sup>e</sup> session du CIC-MAB à Madrid en 2008, ont remercié l'Espagne et ont appuyé fermement cette initiative.

50. Le Secrétaire du programme a remercié Mme Narbona pour son soutien vigoureux au Programme MAB et au Réseau mondial, et pour sa généreuse proposition d'accueillir la troisième Conférence internationale sur les réserves de biosphère. Il a également remercié le Directeur général et le Président de la Conférence générale pour leur attachement à la cause du Programme MAB et le soutien qu'ils lui apportent. Il a indiqué que 2008 serait la première année de la Stratégie à moyen terme de l'UNESCO pour 2008-2013 ainsi que l'Année internationale de la Planète Terre. C'est pourquoi la tenue d'une conférence internationale sur les réserves de biosphère début 2008 serait une façon judicieuse d'aborder ces deux engagements importants de l'UNESCO. Il a souligné que les recommandations des groupes sur les réserves de biosphère aideraient à structurer l'ordre du jour de la conférence. Il a terminé en réitérant la détermination du Secrétariat à renforcer le rôle des réserves de biosphère en tant que laboratoires d'apprentissage au service du développement durable.

51. Un film sur les réserves de biosphère espagnoles a été projeté et le Président a levé la séance.

## **6.2 Réseaux régionaux**

52. Plusieurs délégués ont présenté un rapport sur les réseaux régionaux, à savoir AfriMAB, ArabMAB, EABRN et IberoMAB. L'importance des réunions régionales a été soulignée ; elles se sont en effet avérées très utiles pour échanger des données d'expérience, des pratiques et des idées sur les questions relatives aux écosystèmes et à d'autres thèmes, notamment les évaluations périodiques, les aspects juridiques et institutionnels, la gestion des conflits, la participation communautaire, l'écotourisme et les économies de qualité. Ces réunions ont rassemblé des chercheurs, des comités nationaux du MAB, ainsi que des responsables de réserves de biosphère et des parties prenantes de la société civile. Les délégués ont également mentionné un grand nombre de publications (atlas, cartes, etc.) et de documents audiovisuels qui ont été produits.

53. Les rapports des réseaux régionaux sont disponibles sur le site Internet du MAB à l'adresse suivante : <http://www.unesco.org/mab/icc/icc19th.shtml>

## **8. THEMES LIES AUX ECOSYSTEMES DU MAB**

54. Le Secrétariat du MAB a présenté le document SC-06/CONF.202/5 qui fournit des informations sur les progrès accomplis en ce qui concerne les thèmes du MAB relatifs aux écosystèmes depuis la 18<sup>e</sup> session du CIC-MAB.

### **8.1 Montagnes**

55. Le Conseil a pris acte des réalisations du projet « Changement global et régions de montagne » (GLOCHAMORE), mené de novembre 2003 à octobre 2005 grâce à des fonds de la Commission européenne, du Programme MAB et du Programme hydrologique international (PHI) de l'UNESCO, ainsi que de l'Initiative de recherche sur la montagne (MRI), basée en Suisse. Cinq (5) ateliers internationaux ont été organisés en Autriche, en Italie, en Espagne et en Suisse, ainsi qu'une grande conférence scientifique internationale, à Perth (Royaume-Uni) en octobre 2005. Utilisant près de 25 réserves de biosphère de montagne de toutes les régions du monde comme sites expérimentaux, des gestionnaires de réserves de biosphère et des scientifiques ont mis au point la *Stratégie de recherche du GLOCHAMORE* (disponible sur support papier ainsi qu'au format pdf à l'adresse <http://www.UNESCO.org/mab/ecosyst/mountains/gcubr.shtml>) afin d'étudier et de surveiller les incidences du changement global sur les régions montagneuses et les conditions

socioéconomiques des populations qu'elles abritent. La Conférence scientifique a adopté la *Déclaration de Perth* qui affirme le souhait des gestionnaires des réserves de biosphère et de la communauté scientifique de poursuivre leur collaboration sur les questions relatives au changement global en orientant leur action sur la surveillance continue, les études de processus et la modélisation, fournissant ainsi des conseils scientifiques aux gestionnaires des réserves de biosphère sur des sujets tels que la composition et la diversité des espèces, les glaciers, le climat régional, l'utilisation et la couverture du sol, l'eau douce, les risques, les pâturages, le tourisme, l'atténuation des conflits et la gouvernance à la lumière du changement global.

56. Le Conseil du MAB a vigoureusement approuvé la poursuite du projet GLOCHAMORE par une deuxième phase qui favoriserait notamment une approche régionale permettant de tester la stratégie de recherche du projet sur place, dans les réserves de biosphère, et axée sur des stratégies d'adaptation pour faire face au changement global dans un avenir plus lointain. Les délégués de l'Égypte et du Canada ont suggéré d'inclure dans le projet des sites d'études qui n'étaient pas encore des réserves de biosphère (comme Sainte Catherine en Égypte ou les zones arctiques et la toundra des régions du Yukon et de l'Alaska) afin d'étendre la portée géographique du GLOCHAMORE.

57. Le Conseil du MAB a pris note des conclusions du colloque international intitulé « Conserver la diversité culturelle et biologique : le rôle des sites naturels sacrés et des paysages culturels », organisé par l'UNESCO à Tokyo (Japon) du 30 mai au 2 juin 2005 en collaboration avec l'ONU, la FAO (Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture), la CDB, l'Instance permanente des Nations Unies sur les questions autochtones et l'UICN. La « Déclaration de Tokyo » adoptée à l'issue du colloque invite les organisations internationales à poursuivre la collaboration en vue de sauvegarder la diversité culturelle et biologique des sites naturels sacrés et des paysages culturels et invite les gouvernements et les responsables de zones protégées à envisager l'application des principes directeurs UNESCO-UICN relatifs à la conservation et à la gestion des sites naturels sacrés. Le Conseil a également noté que les études sur la question allaient se poursuivre et qu'un futur atelier international pourrait avoir lieu, peut-être en marge de la réunion du Comité du patrimoine mondial prévue pour 2007 en Nouvelle-Zélande.

## 8.2 Terres sèches

58. Le Conseil s'est félicité des progrès réalisés dans le cadre du projet régional UNESCO/MAB-PNUE/FEM intitulé « Renforcement des capacités scientifiques et techniques pour une gestion efficace et une utilisation durable de la diversité biologique dans les réserves de biosphère des zones arides de l'Afrique de l'Ouest », qui avait été lancé en juillet 2004 pour une période de quatre ans. Les six pays associés au projet mènent des activités de recherche appliquée, de renforcement des capacités et de prévention des conflits dans les six réserves de biosphère participantes, à savoir Pendjari (Bénin), Mare aux hippopotames (Burkina Faso), Comoé (Côte d'Ivoire), Boucle du Baoulé (Mali), W (Niger) et Niokolo Koba (Sénégal). Douze étudiants de doctorat et 16 étudiants en maîtrise ont été recrutés pour étudier les interactions entre les utilisations humaines et la diversité biologique dans les six réserves de biosphère, à partir de sites de démonstration sur les activités d'utilisation durable dans chacun des pays.

59. Le Conseil a noté avec plaisir que le Secrétariat du MAB n'avait pas relâché ses efforts concernant l'éducation environnementale sur les terres sèches. Le « Kit pédagogique sur la désertification » de l'UNESCO/UNCCD (Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification) est désormais disponible en neuf langues. Par ailleurs, le Secrétariat du MAB était en train de préparer un nouveau « Kit pédagogique pour les pays situés en zones arides », dont le financement est assuré par le Gouvernement flamand de Belgique. Un délégué de l'Égypte s'est

proposé pour traduire le nouveau kit en arabe et, en collaboration avec le Secrétariat du MAB, le tester et le mettre en service dans les communautés égyptiennes.

60. Le Conseil s'est également félicité des progrès réalisés dans l'exécution du projet interrégional « Gestion durable des terres arides marginales (SUMAMAD) », dont l'objet est de promouvoir la collaboration scientifique en matière de gestion des terres arides entre neuf pays (Belgique, Chine, Égypte, Jordanie, Ouzbékistan, Pakistan, République islamique d'Iran, Syrie et Tunisie). Parrainé par le Gouvernement flamand de Belgique, l'UNESCO, l'UNU, l'ICARDA (Centre international de recherches agricoles dans les régions sèches) et l'Académie des sciences chinoise, ce projet de recherche regroupe plusieurs réserves de biosphère de zones arides et sites d'étude relevant d'établissements de recherche.

61. Le Conseil a apprécié les efforts faits par le Secrétariat du MAB pour concevoir et organiser, en collaboration avec le Gouvernement tunisien, la Conférence scientifique internationale sur « L'avenir des terres sèches » qui s'est tenue à Tunis du 19 au 21 juin 2006 dans le cadre de l'Année internationale des déserts et de la désertification (2006). Parrainée par 20 organisations différentes, cette conférence a réuni plus de 400 participants venus de toutes les régions du monde. Ces derniers ont adopté une déclaration sur les priorités de la recherche en vue de promouvoir le développement durable des terres sèches (la *Déclaration de Tunis*), qui demande, entre autres, aux gouvernements et aux organismes chargés des accords multilatéraux sur l'environnement de se fonder sur des connaissances scientifiques fiables pour formuler et mettre en œuvre leurs politiques, lois, règlements et programmes d'action touchant les questions environnementales, en mettant l'accent sur la gestion intégrée des ressources naturelles et les pratiques de conservation. La Déclaration demande par ailleurs à la communauté scientifique de veiller à ce que les résultats de ses travaux soient disponibles et compréhensibles pour les décideurs et les communautés locales dans les zones arides afin que la recherche puisse susciter des politiques saines et une bonne gouvernance, ainsi que des modalités interactives d'éducation pour une gestion durable des zones arides et une amélioration des moyens de subsistance de ceux qui y vivent.

62. Les participants à la conférence ont recensé les thèmes suivants en tant qu'enjeux prioritaires de la recherche sur les terres arides :

- interdépendance et conservation des diversités culturelle et biologique ;
- gestion intégrée des ressources en eau en prévision de la crise de l'eau qui s'annonce ;
- analyse et prévision touchant la dynamique des écosystèmes arides de manière à formuler des stratégies d'adaptation au changement climatique et à réduire la pauvreté conformément aux OMD ;
- agriculture et élevage en tant que possibilités d'utilisation durable des terres ;
- réaction face aux catastrophes naturelles ou produites par l'homme et gestion de leurs effets ;
- formulation et application de scénarios et d'options pour une bonne gouvernance eu égard au changement climatique ;
- identification de modes de subsistance et de politiques viables pour les habitants des zones arides (écotourisme par exemple) ;
- éducation au service du développement durable et partage des connaissances ;

- moyen d'inverser la dégradation de l'environnement et de promouvoir sa réhabilitation ;
- coûts liés à l'*inaction* face à la dégradation des terres ;
- énergies renouvelables adaptées au développement des zones arides ;
- évaluation des services d'écosystèmes de zones arides et des dilemmes qu'ils posent.

63. Les membres du Conseil du MAB ont décidé que celui-ci devait poursuivre ses études sur les terres sèches et la désertification mais en y incluant les zones de steppe comme celles de la région de la steppe eurasiennne. Le Conseil a en outre estimé que le MAB devrait également se pencher sur des questions d'essence politique telles que la question complexe des liens entre pauvreté, désertification et migration, en collaboration avec le Secrétariat de l'UNCCD.

### 8.3 Les zones humides

64. Le Secrétaire a fourni des informations récentes sur le fonds de dépôt japonais destiné au projet de renforcement des ressources humaines en vue de la création de la réserve de biosphère transfrontière de Polésie occidentale et d'un réseau écologique régional commun au Bélarus, à la Pologne et à l'Ukraine en Polésie. Ce projet a débuté en mai 2006 et prendra fin en avril 2008. La réserve de biosphère transfrontière sera établie une fois que seront renforcées les trois réserves ci-après : la Réserve de biosphère Pribushskove Polésie (Bélarus), la Réserve de biosphère de Polésie occidentale (Pologne) et la Réserve de biosphère Shatskyi (Ukraine). La mise en place du couloir écologique dans la sous-région de Polésie sera menée à bien de concert avec un autre projet du PNUE/FEM en cours dans la région.

65. La déléguée du Bélarus a fait savoir que ce projet était l'aboutissement de cinq ans de coopération entre les trois pays. Elle a par ailleurs remercié le Secrétariat de son soutien lors de la phase initiale du processus et s'est félicitée qu'il maintienne son appui jusqu'à ce que le projet soit opérationnel.

66. Le délégué de la Fédération de Russie a exprimé ses félicitations à propos du projet tout en soulignant l'importance de conserver la Polésie orientale, qui comprend la Fédération de Russie. Il a également exprimé son soutien à la proposition de la République tchèque de tenir un cours international sur les approches écohydrologiques pour l'utilisation rationnelle, la réhabilitation, la gestion et la conservation des zones humides. Les représentants de la France, de l'Egypte et de la Chine ont également fait des observations sur les activités en cours en matière de zones humides dans leur pays ou région respectifs.

### 8.4 Écosystèmes marins et côtiers

67. Le Secrétariat a présenté ce point de l'ordre du jour et le document correspondant aux réserves de biosphère marines et côtières (SC-06/CONF.202/INF.8).

68. La République de Corée a mentionné le projet de fonds de dépôt Province de Jeju-UNESCO, - « l'initiative Jeju » - destiné à promouvoir la proposition de désignation de réserves de biosphère marines et côtières dans la région de l'Asie du Sud-Est/Pacifique qui comprend des questions liées aux économies de qualité, au renforcement des capacités institutionnelles et individuelles des gouvernements locaux et des organisations non gouvernementales, le suivi d'initiatives pertinentes entreprises dans le cadre de l'ASPACO ainsi que la réalisation d'études de cas intéressants à mettre à la disposition du reste du Réseau mondial de réserves de biosphère. Le délégué de la République de Corée a également évoqué l'initiative de Parc marin de la paix lancée par l'Institut maritime de

son pays, qui peut contribuer à établir une coopération internationale au sein des écosystèmes marins de la péninsule de Corée, en faveur de la conservation et du développement durable des ressources biologiques dans la zone concernée. Cette initiative transfrontière, qui offrait de grandes possibilités et revêtait une importance considérable pour assurer des moyens de subsistance durables aux communautés locales vivant dans la région (qui est un important lieu de pêche) allait être poursuivie sur la base d'un plan élaboré par un comité consultatif auquel l'UNESCO participait.

69. Le Conseil a constaté que la coordination entre les réserves de biosphère marines et côtières était indispensable au succès du Programme MAB et que la coopération actuelle entre ces réserves n'était pas suffisamment efficace. Il a pris note de l'importance de conjuguer coordination entre les réserves de biosphère marines et côtières et réseaux de stations de recherche océanographique en se fondant sur l'expérience réussie de coopération entre le réseau EuroMAB et le réseau de stations de recherche marine (MARS), mais aussi en allant au-delà, ainsi que de l'importance d'établir des liens avec des réseaux comme le Réseau de laboratoires marins d'Amérique du Nord (NAML), dans le Pacifique et dans d'autres régions, de concert avec des partenaires compétents comme la COI.

70. Le Conseil a demandé au Bureau et au Secrétariat du MAB de mettre au point un mécanisme permettant d'assurer une meilleure coordination entre les réserves de biosphère marines et les réseaux de recherche marine.

71. Le Secrétariat a fait rapport des progrès accomplis pour la deuxième édition de l'*Atlas mondial des mangroves*, initiative conjointe de la FAO, de l'ISME (Société internationale pour les écosystèmes de mangrove), de l'OIBT (Organisation internationale des bois tropicaux), de l'UNESCO-MAB, du PNUE-WCMC et de l'UNU-INWEH, qui serait très probablement publié fin 2007.

72. Le Secrétariat a brièvement présenté l'atelier régional de planification et de coordination de la ROPME (Organisation régionale pour la protection du milieu marin) sur l'analyse diagnostique transfrontière de la zone marine, qui s'est tenu à Téhéran et Ramsar, République islamique d'Iran, du 2 au 6 mai 2005 et avait été conjointement organisé par la ROPME au Koweït, par le Centre iranien d'océanographie (INCO) à Téhéran, l'Institut de recherche Senckenberg (SRI), à Francfort-sur-le-Main, Allemagne, et l'UNESCO.

73. Le Secrétariat a également brièvement présenté les « Nouvelles réserves de biosphère du Pacifique », comme par exemple dans les États fédérés de Micronésie et à Palaos, ainsi que les projets en cours, de nouveau dans les États fédérés de Micronésie, en Papouasie-Nouvelle-Guinée, à Samoa et à Tonga. Toutes ces propositions de désignation découlaient directement du projet ASPACO, financé par le Gouvernement du Japon et mis en oeuvre par le MAB entre 2001 et 2004. Les délégués se sont particulièrement félicités des résultats de l'ASPACO et ont encouragé le Secrétariat à chercher des crédits supplémentaires aux fins de ce projet.

## **8.5 Forêts tropicales**

74. Un membre du Secrétariat a rendu compte au Conseil de deux rencontres internationales annoncées à la 18<sup>ème</sup> session du Conseil et réalisées respectivement en 2004 et 2005 au titre des activités du MAB dans le domaine des forêts tropicales. Il s'agit du « Symposium international sur les forêts tropicales dans un contexte mondial en changement » organisé par l'UNESCO-MAB et l'Académie Royale des Sciences d'Outre-Mer (ARSOM), Bruxelles (Belgique), 8-9 novembre 2004 et de la « Première Réunion intergouvernementale sur les grands singes et le GRASP », tenue à Kinshasa (RDC), 5-9 décembre 2005. Les participants à la réunion de Kinshasa ont adopté plusieurs documents clés dont la « Déclaration de Kinshasa sur les grands singes et le GRASP ». Les

publications de ces deux rencontres internationales sont disponibles copies papier, CD-ROM et sur l'Internet. Ensuite, le Secrétariat a informé le Conseil de la Conférence internationale sur les « Ecosystèmes de tropiques humides : changements, défis et opportunités » qu'organise l'UNESCO en collaboration avec la Fondation nationale des Sciences du Sri Lanka et le Comité national du MAB de ce pays à Kandy (Sri Lanka), du 4-9 décembre 2006.

75. Le Conseil a pris note des activités réalisées par le Secrétariat depuis la dernière session du Conseil dans le domaine des forêts tropicales. Plusieurs délégués, notamment du Costa Rica, de l'Égypte, Madagascar, Philippines, Royaume-Uni et Sri Lanka, se sont félicités de la tenue au Sri Lanka de la Conférence internationale sur les tropiques humides et ont donné des orientations en vue d'accroître la visibilité du MAB, notamment dans le cadre des initiatives émergentes (changements climatiques et séquestration du carbone) qui devraient être capitalisées au titre d'un nouveau programme de l'UNESCO-MAB sur les forêts tropicales utilisant les réserves de biosphère, y compris transfrontières, comme sites pilotes et de démonstration. Le Conseil a donné son appui à l'organisation de cette conférence dans le but de renforcer le travail du Secrétariat sur les tropiques humides dans le cadre de la Stratégie à moyen terme de l'UNESCO (2008-2013). Le délégué d'Égypte a soulevé la question de la définition des forêts tropicales et a souligné l'importance de la gestion des forêts tropicales sèches, en particulier pour lutter contre la désertification.

## 8.6 Écosystèmes urbains

76. Pour traiter les questions relatives aux écosystèmes urbains, le Conseil s'est référé aux paragraphes 43 à 50 du document SC-06/CONF.202/5 dans lesquels le Secrétariat rendait compte des progrès accomplis sur plusieurs points comme l'application du concept de réserve de biosphère aux zones urbaines, la conservation de la biodiversité urbaine et l'intégration d'habitats aquatiques dans la gestion des eaux urbaines et les partenariats correspondants avec d'autres programmes de l'UNESCO, des ONG et des administrations municipales. Mme Mirilia Bonnes (Italie), présidente du groupe urbain du MAB a succinctement décrit les principales recommandations du groupe concernant les critères applicables aux réserves de biosphère urbaines figurant dans le document SC-06/CONF.202/INF.6. Elle a souligné que de l'avis du Groupe il serait difficile d'adopter des critères relatifs aux réserves de biosphère indépendamment de la stratégie de Séville et qu'il serait peut-être bon de poursuivre les travaux d'actualisation de la Stratégie et du Cadre statutaire du WNBR pour y inclure des critères et des indicateurs de mise en œuvre pour les zones urbaines en tant que réserves de biosphère. En présentant le document SC-06/CONF.202/INF.7 la représentante du Secrétariat au Bureau de l'UNESCO à New York a souligné les possibilités de collaboration entre le MAB et l'Institut MISTRA de Stockholm sur la politique et la recherche relative aux zones urbaines. Elle a indiqué plusieurs possibilités de coopération, y compris avec des villes du monde entier intéressées par les applications de la notion de réserve de biosphère urbaine et par la durabilité.

77. Au cours du riche débat qui a suivi, l'Égypte a exprimé sa satisfaction du soutien continu de Mme Mirilia Bonnes au programme et du net regain d'intérêt du MAB pour les questions urbaines, qui remonte aux tout premiers jours d'existence du programme. L'Allemagne et le Costa Rica ont demandé des renseignements sur les possibilités qu'ont les villes de rejoindre des réseaux. Le Bélarus s'intéressait à la disponibilité de directives ciblant des villes de tailles différentes. La France a insisté sur la nécessité d'entreprendre une action efficace auprès des maires, des administrations municipales et des autres parties prenantes locales, comme y invite le concept même de réserve de biosphère. En réponse aux observations et questions formulées, le Président du Groupe urbain du MAB et le Secrétariat de l'UNESCO ont souligné que la coopération était ouverte à tous les comités MAB et centres urbains intéressés. S'agissant de la question des directives relatives aux réserves de biosphère urbaines, on a estimé qu'il serait difficile d'établir des textes sur mesure ciblant les zones urbaines en fonction de leur taille. À ce sujet, les représentants de la Suède

et de la Réserve de biosphère de Kristianstad Vattenrike ont rappelé les expériences intéressantes qu'ils avaient eues en appliquant le concept de réserve de biosphère en partenariat avec la ville de Kristianstad, qui compte quelque 30 000 habitants, expériences qu'ils seraient heureux de partager avec tous les partenaires intéressés.

78. Le Président a résumé le débat, en insistant sur la nécessité, conformément à la philosophie générale du programme, d'associer également les habitants et les décideurs des zones urbaines lorsque le MAB se penche sur les questions urbaines. Il a conclu sur ce point en faisant remarquer que le congrès qui se tiendra en 2008 à Madrid constituerait une bonne occasion pour faire avancer l'agenda urbain du MAB.

## **7. RÉSEAU MONDIAL DE RÉSERVES DE BIOSPHERE : PASSÉ, PRÉSENT ET FUTUR**

79. Le Secrétaire a présenté le document SC-06/CONF.202/4 sur le Réseau mondial de réserves de biosphère : passé, présent et futur. Il a indiqué que deux points feraient l'objet d'un compte rendu, à savoir les travaux sur les économies de qualité et la Bourse Michel Batisse. Il a présenté les trois groupes de travail qui se réuniraient plus tard le jour même (25 octobre 2006) au sujet du document d'information SC-06/CONF.202/INF.4 et de son addendum, qui aborde des questions essentielles pour l'avenir des réserves de biosphère et donne le nom des présidents, intervenants et panélistes. Il a indiqué quels étaient les objectifs des panels et suggéré que chacun de ces groupes s'efforce de proposer trois à cinq grands thèmes qui pourraient inspirer l'ordre du jour du troisième Congrès mondial sur les réserves de biosphère devant se tenir à Madrid en février 2008.

### **7.1 Économies de qualité**

80. Sur la question des économies de qualité et de l'attribution du label « réserve de biosphère », le Secrétariat et le Président du Groupe de travail du MAB sur le développement de systèmes économiques de qualité dans les réserves de biosphère (le Groupe de travail), M. Engelbert Ruoss, ont évoqué la tâche accomplie depuis la dernière session du Conseil. Plusieurs ateliers et séminaires ont eu lieu sur des thèmes relatifs aux économies de qualité, notamment la séquestration biologique du carbone, l'écotourisme et l'agriculture. Des études pilotes nationales sur l'attribution du label et la certification ont également été mentionnées, ainsi qu'une étude sur ces questions, demandée par le Bureau du MAB et actuellement menée par le Groupe de travail. Dans la discussion qui a suivi, les membres du Conseil ont souligné l'importance des aspects économiques des réserves de biosphère.

81. La France a évoqué des travaux en cours sur des projets de chartes sur les réserves de biosphère ; ces chartes seraient ouvertes, sur la base du volontariat, à la signature des sociétés intéressées ayant des activités dans et autour des réserves de biosphère qui adhèrent à la philosophie de la Stratégie de Séville. Afin d'accroître la valeur des biens et services des réserves de biosphère, on a également fait valoir qu'il serait bon que des éclaircissements soient apportés en ce qui concerne l'utilisation souhaitable des liens de l'UNESCO avec la vente de ces biens et services. Le Chili s'est déclaré curieux d'en apprendre davantage sur les économies de qualité, les exemples d'attribution du label « réserve de biosphère » et les projets pilotes nationaux menés dans d'autres pays. Les Philippines ont évoqué la nécessité d'un renforcement des capacités et le fait que le développement socioéconomique dans les réserves de biosphère pouvait être source de conflits si les communautés locales ne tiraient pas pleinement avantage du développement économique ; elles ont ajouté que, au vu de l'exemple espagnol, il semblait particulièrement utile que les plus hautes autorités nationales soient favorables aux réserves de biosphère. Le Costa Rica a fait observer que des zones extérieures à des réserves de biosphère semblent parfois plus avancées que ces réserves

en termes d'attribution de labels et de certification. L'Égypte a souligné que le développement économique était un élément important du concept de réserve de biosphère et que le Groupe de travail était bien placé pour identifier les volets d'un futur programme de travail sur les économies de qualité. Le Conseil a décidé de prolonger le mandat dudit Groupe de travail de quatre (4) ans.

82. Le Président a conclu le débat en disant qu'il pourrait être intéressant d'aborder le thème des économies de qualité - notamment les projets de chartes nationales sur les réserves de biosphère, l'attribution de labels et les programmes de certification - lors de la Conférence de Madrid de 2008.

## 7.2 Bourse Michel Batisse

83. Le Secrétariat a informé le Conseil du MAB que, à la suite de la décision de son Bureau (25-29 juin 2005) sur la création d'un projet en mémoire de M. Michel Batisse, il avait envoyé une lettre circulaire du MAB (n° 7, octobre 2005) et, au 30 mars 2006, avait reçu 11 études de cas. En juillet 2006, le Comité consultatif sur les réserves de biosphère a, lors de sa réunion, été invité à : (a) proposer des critères de sélection du lauréat, notamment des critères qui permettent de démontrer la présence des trois fonctions d'une réserve de biosphère et (b) soumettre pour examen et approbation au Bureau du MAB sa recommandation concernant le premier lauréat pour 2006.

84. Sur la base des critères suggérés par le Comité consultatif, il a été proposé d'attribuer la Bourse à Mme Birgit Reutz-Hornsteiner (Autriche). Cette recommandation a été approuvée par les membres du Bureau du MAB.

85. Mme Birgit Reutz-Hornsteiner a présenté son étude de cas intitulée « Prendre notre avenir en main »... La Réserve de biosphère de Grosses Walsertal (Autriche), est un modèle vivant de développement régional durable associant la population locale, les cinq premières années en tant que membre du Réseau mondial du MAB. Son exposé peut être consulté sur le site Internet du MAB à l'adresse suivante : <http://www.unesco.org/mab/bursaries/mb.shtml>. Le Président lui a ensuite remis un certificat.

86. M. Gonzalo Halffter a rendu hommage à M. Francesco Di Castri, décédé en juillet 2005. Il a rappelé son parcours professionnel, son départ de Venise (Italie) pour le Chili, où il avait enseigné l'écologie, sa contribution à des conférences internationales majeures telles que la Conférence de Stockholm, ainsi que le rôle essentiel qu'il a joué dans la phase initiale et la mise en œuvre du Programme MAB. Il a salué ses qualités tant humaines que professionnelles.

## 7.3 Panels

87. Il a été annoncé que les documents concernant les remarques liminaires et les exposés des panels étaient disponibles sur le site Internet du MAB (MABNet) à l'adresse suivante : <http://www.unesco.org/mab/icc/icc19th.shtml>

88. *Panel 1 : Conservation et utilisation durable de la biodiversité*

La composition du panel était la suivante :

Président : M. Clayton Ferreira Lino, Comité national du MAB, Brésil

Intervenant : M. Sergio Guevara Sada, Instituto de Ecologia, Mexique

Panélistes : M. Nimal Gunatilake, Comité national du MAB, Sri Lanka  
Mme Yao-Yao Akissi, Délégation permanente de la Côte d'Ivoire

auprès de l'UNESCO

M. Tom Gilbert, *United States Biosphere Reserve Association*, États-Unis

M. Sven-Erik Magnusson, Réserve de biosphère de Kristianstads Vattenrike, Suède

89. L'intervenant a axé son exposé sur la corrélation entre la conservation de la biodiversité et son utilisation durable, ainsi que sur le rôle des réserves de biosphère à cet égard.

90. Les principales conclusions du Bilan du Millénaire relatif aux écosystèmes ont été présentées et il a été fait état de la fragmentation accrue des écosystèmes. Les membres du panel ont indiqué que les principaux défis pour les réserves de biosphère dans les années à venir consisteraient à répondre aux questions de fragmentation et de connectivité. Ils ont souligné l'importance des évaluations scientifiques comme bases pour délimiter correctement les aires centrales ainsi que les zones tampon et les aires de transition qui les entourent. La question a été posée de la difficulté de savoir comment les réserves de biosphère pouvaient jouer pleinement leur rôle de sites de démonstration pour la conservation de la biodiversité tout en répondant aux besoins de leurs populations en matière de progrès socioéconomique et de lutte contre la pauvreté. La nécessité d'harmoniser les pratiques et les législations, en particulier pour les réserves de biosphère transfrontalières (RBT), a également été mentionnée. Le zonage et la création de liens appropriés avec les autorités nationales chargées des politiques et des décisions relatives à l'occupation des sols, en particulier dans les zones tampon et les aires de transition, ont été jugées essentielles pour l'efficacité des réserves de biosphère. Enfin, la capacité des réserves de biosphère à améliorer notre compréhension des liens entre les biens et les services des écosystèmes a été présentée comme un élément essentiel pour combler l'écart entre la théorie et la pratique en termes de conservation. Les activités liées à l'utilisation durable des ressources génétiques ont été suggérées comme possibilité de contribuer à diminuer cet écart.

91. Au cours de la discussion qui a suivi, les membres du Conseil ont soulevé d'autres questions majeures concernant le thème de cette séance :

- (1) l'efficacité des programmes actuels de suivi des réserves de biosphère ;
- (2) le potentiel du Programme MAB pour promouvoir l'intégration de nouveaux outils et connaissances scientifiques en matière de gestion et de suivi de la biodiversité ;
- (3) la possibilité d'instaurer de nouveaux types de zones protégées - réserves archipélagiques et couloirs écologiques - en prenant en compte non seulement la biodiversité alpha, mais également la biodiversité bêta ;
- (4) la mise en œuvre de l'approche par écosystème, notamment en ce qui concerne les zones humides et les habitats d'espèces migratrices ;
- (5) la mesure dans laquelle le Programme MAB et son WNBR reflètent l'importance de la biodiversité des espaces ruraux et/ou agricoles ;
- (6) la nécessité de répondre aux problèmes concernant les zones à faible biodiversité et leur conservation, sachant que, dans ces zones, la perte d'une ou deux espèces majeures peut mettre en péril l'écosystème tout entier.

92. Enfin, le Président a résumé de la manière suivante les points essentiels de la discussion :

- le suivi revêt une grande importance pour garantir une utilisation durable de la biodiversité ;

- la coordination avec la Convention de Ramsar, la Convention sur la conservation des espèces migratrices et d'autres accords multilatéraux en matière d'environnement est impérative ;
- l'approche par écosystème comme stratégie de base s'avère capitale ;
- il est nécessaire de mettre l'accent sur la conservation de la biodiversité dans les zones à faible biodiversité ;
- il faut soutenir la révision et la ré-interprétation du zonage des réserves de biosphère ;
- il convient de promouvoir et faire connaître la contribution des réserves de biosphère à la bonne gestion des ressources et des services fournis par les écosystèmes.

93. *Panel 2 : Développement socioéconomique, humain et institutionnel.*

La composition du panel était la suivante :

Président : M. Julius Oszlányi, Comité national du MAB, Slovaquie

Intervenant : M. Nguyen Hoang Tri, Comité national du MAB, Viet Nam

Panélistes : Mme Boshra Salem, Comité national du MAB, Égypte  
 M. Andrew Bell, Comité national du MAB, Royaume-Uni  
 M. Jorg Bruker, Comité national du MAB, Allemagne  
 M. Alfredo Reza, Comité national du MAB, Argentine

94. L'intervenant orateur a structuré son intervention autour de quatre questions complexes que les divers panélistes et les discussions ont éclairées à travers des exemples concrets issus de leur expérience au sein de leurs réseaux nationaux de réserves de biosphère respectifs.

95. Peut-on utiliser les réserves de biosphère comme des instruments en vue du développement durable ? Tous les participants ont souligné que les réserves de biosphère ont un potentiel important en tant qu'instruments et modèles pour le développement durable. Les trois fonctions doivent être intégrées. Cependant, du fait de leur influence à l'échelle locale, les réserves de biosphère ne peuvent assumer pleinement leur fonction que si une politique de développement durable la relaie au niveau national. La fonction de développement implique un partenariat entre tous les acteurs publics et privés en collaboration avec les communautés locales et pour leur avantage. Même s'il n'y a pas de population permanente, c'est l'interaction entre la biodiversité et ses usages qu'il est important de couvrir par la fonction développement. Une certaine tendance se dessine pour donner plus de place aux critères socioéconomiques dans la désignation des réserves de biosphère, comme l'a mentionné un panéliste. Enfin, des exemples concrets ont montré que l'application du concept de réserve de biosphère permet de lutter contre la pauvreté et ainsi de contribuer à l'atteinte des OMD comme l'accès à l'eau potable ou la prise en compte de l'aspect genre en matière de gouvernance et de gestion.

96. Existe-t-il de bonnes pistes pour faciliter les interactions entre acteurs à différents niveaux ? Une bonne approche impliquerait une coordination et un partenariat entre tous les secteurs de développement et de la conservation, sur la base du dialogue. Mais c'est une tâche souvent difficile à réaliser en raison de la sectorialisation de nos sociétés et des administrations gouvernementales, et de la spécialisation des experts qui empêchent l'interdisciplinarité dans les approches. Pour cela, il est nécessaire de former des gestionnaires de réserves de biosphère qui ne soient pas uniquement des conservateurs. Il est important aussi que les populations comprennent qu'elles ont un intérêt

dans l'application du concept de réserve de biosphère. Il a été suggéré qu'il serait intéressant de mettre en place un système de paiement des services des écosystèmes entre les divers acteurs.

97. Est-ce que la nuisance est un aspect incontournable du développement ? Comment répondre aux nuisances ? La réponse à cette question est plutôt positive : on ne peut éviter les nuisances, et le défi est de minimiser les impacts, par exemple en utilisant des technologies les plus avancées les plus appropriées dans les exploitations minières et autres industries extractives, et de promouvoir une consommation et une production durables. Il faut avoir une perspective sur le long terme car les impacts négatifs peuvent se manifester plus tard. La formulation de méthodes pour mesurer la durabilité des activités de développement dans les aires de transition et les zones tampons a été proposée.

98. Comment utiliser les échanges entre réserves de biosphère pour un développement humain et institutionnel dans le cadre d'une gestion adaptative ? Plusieurs suggestions ont été faites concernant ce point. On a souligné en premier lieu l'importance des réseaux, la nécessité de les renforcer et de créer des liens entre eux. Mais pour que ces échanges soient efficaces, ils doivent être basés sur des données quantitatives et qualitatives. Dans cette optique, les examens périodiques des réserves de biosphère pourraient être très utiles, mais il est nécessaire de développer des indicateurs et des informations sur les états de référence pour permettre de mieux évaluer les changements. Le Secrétaire du MAB a rappelé que le Bureau avait demandé au Secrétariat de mettre en œuvre un projet pilote dans cet objectif.

99. *Panel 3 - Les réseaux scientifiques et les réseaux de savoir au service du développement durable*

La composition du panel était la suivante :

Président : M. Günter Köck, de l'Académie autrichienne des sciences, Autriche

Intervenant : M. Thomas Elmqvist, du Comité national du MAB, Université de Stockholm, Suède

Panélistes : M. Chung Il Choi, Département des sciences de la Terre et de la mer, République de Corée  
M. Javier Diaz, Délégation permanente du Costa Rica auprès de l'UNESCO  
M. Ruzika N. Muheto, Conseil national de gestion de l'environnement, République de Tanzanie  
M. Jacques Weber, Institut français de la biodiversité, France  
Mme Birgit Reutz-Hornsteiner, lauréate de la Bourse Michel Batisse, était également invitée à participer à la réunion du panel.

100. Les communications et débats ont porté sur les principaux points ci-après :

- Les résultats de l'Évaluation des écosystèmes pour le Millénaire et la pertinence de l'Évaluation pour les réserves de biosphère. Les connaissances et informations qui en ont été tirées concernent essentiellement la perte de services des écosystèmes et devraient servir à associer science et gestion des réserves de biosphère.
- Il est indispensable que les réserves de biosphère soient des instruments d'exploitation, de création et de transfert des connaissances. Ces dernières ne devraient pas se limiter aux connaissances scientifiques, mais comprendre aussi des savoirs locaux et traditionnels qui ne sont pas nécessairement d'ordre scientifique.

- Pour promouvoir la science et la connaissance au service du développement durable, il a été proposé que l'UNESCO dirige l'élaboration d'une infrastructure mondiale reposant sur les réserves de biosphère en vue d'une approche de la gestion des écosystèmes basée sur des éléments factuels. À cette fin, l'UNESCO devrait travailler de concert avec des institutions et programmes comme le PIGB (Programme international géosphère-biosphère), l'IHDP (Programme international sur les dimensions humaines du changement global), le CIUS/ICSU, *Diversitas* et les Etats membres et s'appuyer sur les résultats de l'Évaluation des écosystèmes. Cette infrastructure devrait être étroitement liée aux organismes locaux, nationaux et régionaux présents sur la scène politique.
- Il a également été proposé d'établir au sein du MAB et du WNBR un cadre de surveillance continue et de recherche écologique et sociale à long terme et, par ce biais, de rattacher les réserves de biosphère à d'autres programmes et institutions scientifiques pertinents comme le programme LTER (*Long Term Ecological Research* – Réseau international de recherche écologique à long terme) aux États-Unis et l'Institut Mistra à Stockholm.
- Des divergences et différences de perspective entre responsables politiques et scientifiques restent à combler et la communication entre les communautés scientifiques et les responsables politiques en matière de développement durable doit être améliorée.
- La mise en réseau, par exemple les réseaux régionaux et sous-régionaux du MAB (EARBRN, IberoMAB, AfriMAB, etc.), est un bon outil de partage des connaissances et de l'information, mais il faut faire davantage pour renforcer les réseaux ou les rendre plus dynamiques.
- La génétique est l'un des fondements de la biodiversité, mais actuellement le partage d'informations sur les questions et connaissances génétiques est insuffisant à l'échelle mondiale. Les réserves de biosphère n'ont pas prouvé qu'elles jouaient un rôle dans la production de connaissances relatives aux ressources génétiques. Il conviendrait d'étudier la possibilité d'une coopération accrue dans le cadre de l'engagement des États parties à la CBD.
- La communication scientifique aux niveaux local, national et international constitue un enjeu de taille. Le message en faveur de la conservation et l'intérêt/avantage de celle-ci pour la population et les sociétés doivent être clairs et évidents, ce qui n'est pas toujours le cas. Les connaissances scientifiques doivent être transcrites sous forme d'exposés compréhensibles par le grand public afin que la société civile contribue à la conservation.
- Le MAB doit participer activement à la DEDD et des efforts doivent être faits pour s'adresser non seulement aux écoles mais aussi au grand public et à divers publics visés. Davantage de kits pédagogiques sont nécessaires et l'UNESCO devrait utiliser les réserves de biosphère pour l'éducation à la biodiversité.
- Il faut manifestement mieux consigner les données scientifiques dans les réserves de biosphère, surtout dans le pays en développement. Le renforcement des capacités est donc crucial - l'utilisation des TIC (technologies de l'information et de la communication) est importante mais doit tenir compte des circonstances qui la limitent dans de nombreux pays en développement.
- La notion de réserves de biosphère en tant que laboratoires d'apprentissage au service du développement durable devrait être pleinement soutenue. Dans cette entreprise, il convient d'avoir davantage recours aux connaissances locales et traditionnelles qui sont parfois

aussi indispensables que les connaissances et l'information scientifiques. Des codes de conduite à l'intention des scientifiques devrait être établis en vue de l'utilisation de réserves de biosphère comme laboratoires de développement durable. Le processus de consultation du MAB avec les communautés et les partenaires locaux, qui a déjà été défini, devrait être pertinent et appliqué.

- S'agissant des partenariats avec le secteur privé pour la gestion des réserves de biosphère, il convient de définir comment faire participer les partenaires commerciaux et industriels à des engagements à long terme au profit des générations futures.
- Les ressources financières restent un enjeu essentiel pour le MAB et les réserves de biosphère. Pour y faire face, il faudrait que la coopération au niveau international soit à la fois Sud-Sud et triangulaire (Nord-Sud-Sud) et mette l'accent sur la mise en place de centres d'excellence.
- Des questions relatives au renforcement des capacités dans les pays en développement, à la sensibilisation du public aux réserves de biosphère, à l'intérêt de l'approche basée sur des éléments factuels pour la gestion des écosystèmes, à la gestion des données scientifiques et au financement ont été abordées.

#### *Rapports des panels et discussions*

101. Le Secrétariat a fait rapport en séance plénière sur les principaux sujets présentés et discutés lors de chaque panel ainsi que les principales recommandations en découlant. Les rapports des panels en question sont disponibles sur le site Internet du MAB à l'adresse suivante : <http://www.unesco.org/mab/icc/icc19th.shtml>

102. Lors des discussions sur les trois rapports présentés par le Secrétariat, les questions suivantes ont été soulevées : plusieurs délégués ont souligné l'importance de la conservation de la biodiversité, qui est l'une des principales fonctions des réserves de biosphère, et ont estimé que cette priorité avait été négligée au cours des discussions des panels. Le délégué du Mexique a recommandé que soit partagée avec les gestionnaires de réserves de biosphère, au niveau international, la méthodologie existante pour la surveillance continue et l'inventaire de la biodiversité. Il a également indiqué qu'il fallait absolument qu'on puisse évaluer si les réserves de biosphère contribuaient effectivement à la conservation de la diversité biologique. L'importance du rôle de la réhabilitation des écosystèmes pour les réserves de biosphère a été mentionnée comme étant cruciale. Le délégué de la Fédération de Russie a souligné l'importance d'évaluer la contribution des réserves de biosphère à la conservation de la biodiversité aux trois niveaux : écosystème, espèces et ressources génétiques, y compris les possibilités de biosprospection, et la nécessité d'utiliser les résultats de l'Évaluation des écosystèmes pour le Millénaire. Plusieurs délégués ont également mentionné la contribution des réserves de biosphère au changement global comme étant majeure. D'autres membres du Conseil ont indiqué que les réserves de biosphère avaient besoin d'être complètement évaluées et que les nombreux rapports d'examen périodique devraient être analysés et synthétisés, et leurs résultats partagés.

103. Concernant le Panel 2, le délégué du Chili a exprimé sa crainte quant à la mention de la fonction de développement, et a suggéré de se référer à la Vision de Séville pour le 21<sup>e</sup> siècle de la *Stratégie de Séville et du Cadre statutaire du Réseau mondial de réserves de biosphère* pour éviter toute confusion.

104. Le délégué de l'Autriche a partagé l'expérience de son pays à propos du développement de critères nationaux pour les réserves de biosphère et exprimé la velléité de ce dernier à partager ces

expériences. Il s'est aussi référé à l'un des résultats majeurs de la réunion d'EuroMAB, tenue en 2005, concernant les réserves de biosphère de la « vieille génération » qui remplissent essentiellement la fonction de recherche, et a suggéré la création d'une catégorie spéciale pour ces dernières. La déléguée de la République tchèque a exprimé des réserves sur ce cours d'action alors que plusieurs autres délégués, notamment le Royaume-Uni, la Fédération de Russie et Israël, ont soutenu la déclaration faite par le délégué d'Autriche, à savoir la nécessité de définir une nouvelle catégorie pour ces sites, et ont souligné leur valeur au niveau scientifique et en matière de surveillance continue, et par conséquent le bien-fondé de les maintenir dans le WNBR.

105. Le délégué du Royaume-Uni a suggéré qu'un nouveau nom soit trouvé pour ces sites orientés vers la recherche afin de ne pas perdre l'essence et la valeur ajoutée des réserves de biosphère en tant que sites intégrateurs de la conservation, du développement et de la recherche.

106. Le délégué du Viet Nam a exprimé sa satisfaction à propos de l'organisation des panels. Il a souligné le fait que la principale question consistait à traduire les questions clés soulevées au cours des trois panels en un plan d'action pour le WNBR. Il a insisté sur la nécessité d'établir des liens efficaces entre les politiques, la science et les pratiques et qu'à cet égard l'expérience des réserves de biosphère devrait être mieux partagée et transférée au sein des pays en tant que processus d'enseignement permanent, qui contribuerait à accroître l'efficacité du WNBR. Le délégué de l'Argentine a indiqué que les panels avaient fourni des idées, mais que la majorité d'entre elles étaient déjà connues et contenues dans la Stratégie de Séville et le Cadre statutaire. Il a souligné l'importance d'avoir de nouvelles idées pour le WNBR ainsi que disposer de quelques critères clairs définissant ce qui est défendu dans les différentes zones/aires d'une réserve de biosphère, comme par exemple la construction d'une route dans l'aire centrale. Il a aussi mis en lumière la nécessité de mieux analyser la contribution et le rôle des communautés locales à la conservation de la biodiversité.

107. Concernant le Panel 3, le délégué du Costa Rica a souhaité que soit plus explicite la référence à la nécessité fondamentale d'une coopération Sud-Sud mentionnée au cours des discussions.

108. La déléguée des Etats-Unis d'Amérique a exprimé la nécessité de mieux transmettre les discussions et les recommandations du Conseil aux délégués permanents de l'UNESCO et non pas seulement aux scientifiques et autres acteurs clés qui ont été mentionnés au cours des discussions. Elle a également attiré l'attention sur le fait que les discussions et les recommandations du Conseil seraient examinées attentivement par les délégués permanents de l'UNESCO à la lumière des résultats de l'examen du Secteur des sciences exactes et naturelles.

109. Le délégué de la Fédération de Russie s'est reporté au projet de carte mondiale de réserves de biosphère et a suggéré que les pays, les Comités nationaux du MAB et le Secrétariat y apportent des corrections ou des ajouts le cas échéant. Il a aussi exprimé l'espoir que le Congrès de Madrid constituera une opportunité pour accroître la participation et le travail de coopération avec les Etats-Unis d'Amérique qui comptent le plus grand nombre de sites au sein du WNBR.

110. Plusieurs délégués, notamment le Royaume-Uni et la Fédération de Russie, ont recommandé d'accorder une attention particulière aux liens de coopération effectifs avec les autres programmes intergouvernementaux de l'UNESCO.

111. Le Secrétaire a souligné l'importance, comme l'a exprimé le délégué du Viet Nam, des pratiques et du partage des expériences pour compléter la science et les politiques en matière de conservation de la biodiversité.

112. A la suite du débat, le Président et le Secrétaire ont présenté le plan d'action à cinq points pour discussion :

- a) Les méthodes de travail et les pratiques du CIC en relation avec celles du Conseil exécutif et de la Conférence générale de l'UNESCO en tant qu'outil pour améliorer la pratique en matière de politiques scientifiques dans le cadre des agendas de programmation et de planification de l'UNESCO ;
- b) Implications pour chacune des aires/zones d'une réserve de biosphère contribuant à la conservation et au développement en tenant compte des contraintes et des possibilités inhérentes à chaque zone/aire ;
- c) Comment les réserves de biosphère peuvent-elles être une plate-forme éducative pour les interactions entre la science, les politiques et la pratique et ce, en vue de générer des connaissances utilisables pour le développement durable ?
- d) Comment les réseaux régionaux, sub-régionaux et thématiques de réserves de biosphère et du MAB peuvent-ils être renforcés pour devenir les principaux moteurs des agendas du MAB et des réserves de biosphère ?
- e) Quelles sont les politiques et les initiatives politiques nécessaires pour articuler et confirmer le créneau des réserves de biosphère en tant que lieux d'apprentissage et laboratoires pour le développement durable ?

113. Les cinq points ont été adoptés et le Conseil a demandé au Bureau et au Secrétariat du MAB de développer le programme énoncé ci-avant, en poursuivant les discussions en cours avec le Conseil.

#### **7.4. Résultats de la réunion du Bureau du CIC-MAB**

##### **7.4.1 Nouvelles réserves de biosphère, extensions et modifications du zonage de réserves de biosphère**

114. Le Conseil a noté que son Bureau avait tenu plusieurs réunions au cours de sa 19<sup>e</sup> session et qu'il avait examiné au total 35 propositions, dont 29 nouvelles (21 du Mexique et une d'un pays dont c'était la première proposition de réserve de biosphère, le Sultanat d'Oman), une proposition de désignation de réserve de biosphère transfrontière et cinq (5) révisions/extensions de réserves de biosphère existantes. Le Conseil a pris note des décisions et recommandations suivantes du Bureau.

##### **Extension et changement de nom de la Réserve de biosphère de l'atoll de Taiaro (France)**

115. Le Bureau a félicité les autorités françaises de la bonne qualité du dossier et a approuvé l'extension du site, dont le nouveau nom est Réserve de biosphère de la commune de Fakarava.

116. Le Bureau a noté avec satisfaction que le processus d'examen périodique avait permis de procéder à la révision de cette réserve de biosphère et de l'étendre sensiblement pour qu'elle regroupe sept atolls, la plupart habités. Le nouveau nom proposé pour la réserve de biosphère agrandie a été choisi par les populations locales. Le Bureau s'est félicité de la démarche nettement participative qui a marqué le processus de révision et de réexamen puisque les communautés locales ont été étroitement associées au zonage de la réserve de biosphère, qui correspondait aux conceptions de ses habitants et tenait compte de l'utilisation des ressources et des règles d'accès locales. Le Bureau a également relevé avec satisfaction l'existence de plans de gestion issus de ces

processus participatifs ainsi que la mise en place d'une association locale pour coordonner les activités.

### **Extension et modification du nom de la Réserve de biosphère de Camargue (France)**

117. Le Bureau a félicité les autorités françaises de l'excellente qualité du dossier et a approuvé l'extension de ce site, qui porte le nouveau nom de Réserve de biosphère de Camargue (delta du Rhône).

118. Le Bureau a relevé avec satisfaction que le processus d'examen périodique avait abouti à l'extension de la Réserve de biosphère de Camargue, qui constitue désormais un site plus vaste. Il a pris note de la complexité du site, caractérisé par une grande diversité des parties prenantes, un régime foncier mixte, des utilisations multiples et la proximité de grandes zones urbaines. Il a pris acte du rôle joué par le Comité national du MAB, qui a mené un processus de consultation efficace avec le soutien de chercheurs, contribuant ainsi à résoudre des conflits anciens. Le Bureau a noté la grande diversité des parties prenantes au sein des structures spécifiquement conçues pour mettre en place la réserve de biosphère et a encouragé ces structures à envisager le développement durable dans un contexte régional élargi, éventuellement au-delà des limites de l'aire de transition ainsi qu'il ressort du document de l'examen périodique.

### **Zone humide du lac Chilwa, Malawi**

119. Le Bureau a approuvé la désignation de ce site en tant que réserve de biosphère. Il a relevé que le site recouvrait d'importants écosystèmes humides du Malawi. Il a encouragé le développement de la coopération transfrontière avec les autorités mozambicaines en vue de créer une réserve de biosphère transfrontière des zones humides de Chilwa recouvrant l'ensemble de l'écosystème.

### **Archipel de Revillagigedo (Mexique)**

120. Le Bureau a reconnu qu'il s'agissait d'une proposition bien préparée. Néanmoins, il n'a pas approuvé le site proposé car celui-ci ne répondait pas au critère fondamental d'une réserve de biosphère en matière de développement durable en raison de l'absence d'habitats permanents. Le Bureau a recommandé que cette proposition soit soumise pour reconnaissance internationale au titre d'autres instruments de conservation étant donné sa valeur notable sur le plan de la biodiversité.

### **Récif Alacranes (Mexique)**

121. Le Bureau a approuvé la désignation de ce site comme réserve de biosphère. Il a félicité les autorités mexicaines de cette proposition bien préparée, notamment parce qu'elle faisait ressortir la relation entre les activités insulaires, marines et terrestres.

### **Gorges de Metztilan (Mexique)**

122. Le Bureau a approuvé la désignation de ce site comme réserve de biosphère et a félicité les autorités mexicaines de cette proposition bien préparée. Il leur a recommandé d'envisager de mettre en place un couloir écologique entre les aires centrales.

### **Réserve de biosphère de Calakmul (Mexique)**

123. Le Bureau a approuvé l'extension de cette réserve de biosphère sous sa nouvelle appellation : Réserve de biosphère de la Région de Calakmul, notamment parce qu'elle regroupe un plus grand nombre de zones protégées de la péninsule du Yucatán.

### **Chamela-Cuixmala (Mexique)**

124. Le Bureau a approuvé la désignation de ce site comme réserve de biosphère. Il s'est félicité de cette proposition, notamment parce qu'elle faisait bien ressortir la relation entre les activités insulaires, marines et terrestres. Le Bureau a recommandé aux autorités mexicaines d'envisager d'entourer, au moins en partie, d'une aire de transition les aires centrales insulaires nouvellement établies.

### **Cuatrocienagas (Mexique)**

125. Le Bureau a approuvé la désignation de ce site comme réserve de biosphère. Il s'est félicité de cette proposition, notamment parce qu'elle incluait la protection des zones humides dans les régions arides.

### **Hauteurs de Monterrey (Mexique)**

126. Le Bureau a approuvé la désignation de ce site comme réserve de biosphère. Il s'est félicité de cette proposition, en particulier pour la protection d'espèces végétales ayant une valeur économique et pour les services environnementaux qu'elle rend en assurant l'approvisionnement en eau des zones urbaines situées à proximité. Le Bureau a encouragé la mise en place d'activités pour le bénéfice de la communauté locale.

### **Huatulco (Mexique)**

127. Le Bureau a approuvé la désignation de ce site comme réserve de biosphère. Il s'est félicité de cette proposition, en particulier pour la protection de ses ressources terrestres et marines, et a recommandé que les autorités mexicaines entourent l'ensemble de l'aire centrale d'une zone tampon pour en améliorer la protection.

### **Île de Guadalupe (Mexique)**

128. Le Bureau s'est félicité de cette proposition mais n'a pas approuvé ce site comme réserve de biosphère, estimant qu'il ne répondait pas au critère fondamental d'une réserve de biosphère en matière de développement durable en raison de la quasi-absence d'habitats permanents. Le Bureau a recommandé que cette proposition soit soumise pour reconnaissance internationale au titre d'autres instruments de conservation étant donné sa valeur notable sur le plan de la biodiversité.

### **La Encrucijada (Mexique)**

129. Le Bureau a approuvé la désignation de ce site comme réserve de biosphère. Il a notamment pris note de la protection de ses lagons, ainsi que de ses ressources terrestres et marines. Il a recommandé que les autorités mexicaines envisagent d'étendre l'aire de transition à la zone marine.

### **La Primavera (Mexique)**

130. Le Bureau a approuvé la désignation de ce site comme réserve de biosphère. Il s'est félicité de cette proposition, en particulier pour la protection des écosystèmes forestiers arides du site et pour la gestion participative de ses zones tampons et de ses aires de transition. Il a également recommandé que les autorités mexicaines fournissent des renseignements plus précis concernant la nature exacte de la protection dont bénéficie l'aire centrale.

**La Sepultura (Mexique)**

131. Le Bureau a approuvé la désignation de ce site comme réserve de biosphère. Il s'est félicité de cette proposition, notamment au regard de l'importance de ses ressources biologiques et de la grande variété de ses forêts et de ses systèmes d'utilisation des sols.

**Lagune Madre et Delta du Rio Bravo (Mexique)**

132. Le Bureau a approuvé la désignation de ce site comme réserve de biosphère. Il a félicité les autorités mexicaines pour la grande qualité de cette proposition et leur a recommandé de bien vouloir :

- mettre au point un plan et une politique de gestion pour l'ensemble du bassin fluvial ;
- inclure la zone marine dans la réserve de biosphère en étendant à la mer l'aire centrale et/ou la zone tampon ;
- limiter les ruissellements potentiellement nuisibles entre le bassin fluvial continental et les aires centrales.

**Los Tuxtlas (Mexique)**

133. Le Bureau a approuvé la désignation de ce site comme réserve de biosphère. Il s'est félicité de cette proposition, en particulier sous l'angle de la protection des ressources naturelles. Il a également encouragé les autorités à inclure la zone marine dans le site.

**Maderas del Carmen, Coahuila (Mexique)**

134. Le Bureau a approuvé la désignation de ce site comme réserve de biosphère. Il s'est félicité de cette proposition, notamment sous l'angle de la protection de la grande biodiversité du site. Il a recommandé d'entourer la zone tampon d'une aire de transition. Le Bureau a reconnu que ce site était limitrophe de la Réserve de biosphère du *Big Bend National Park*, du côté américain de la frontière, et a donc encouragé la coopération transfrontalière en cours.

**Papillon monarque (Mexique)**

135. Le Bureau a approuvé la désignation de ce site comme réserve de biosphère. Il s'est félicité de cette proposition, notamment sous l'angle de la protection des ressources naturelles et du papillon migrateur monarque. Le Bureau a recommandé aux autorités mexicaines d'intensifier leur coopération avec les autorités canadiennes et américaines responsables de sites nord-américains essentiels situés sur les voies de migration.

**Pantanos de Centla (Mexique)**

136. Le Bureau a approuvé la désignation de ce site en tant que réserve de biosphère. Il s'est félicité de cette proposition, eu égard en particulier à la protection des ressources en eau du site, produit de pratiques culturelles millénaires. Il a recommandé d'inclure les villages dans l'aire de transition de ce site et a encouragé la collaboration avec toutes les communautés concernées.

### **Selva El Ocote (Mexique)**

137. Le Bureau a approuvé la désignation de ce site en tant que réserve de biosphère. Il s'est félicité de cette proposition, dont il a relevé la grande qualité, eu égard en particulier à la protection des précieuses ressources naturelles du site.

### **Sierra de Huautla (Mexique)**

138. Le Bureau a approuvé la désignation de ce site en tant que réserve de biosphère. Il s'est félicité de cette proposition, eu égard en particulier à la participation locale à sa préparation et à sa gestion, s'agissant notamment de la protection des ressources naturelles du site, dont de nombreuses espèces endémiques.

### **Sistema Arrecifal Veracruzano (Mexique)**

139. Le Bureau a approuvé la désignation de ce site en tant que réserve de biosphère. Il s'est félicité de cette proposition, eu égard en particulier à la protection des ressources côtières et insulaires se trouvant à proximité de la ville de Veracruz. Le Bureau a encouragé les autorités à étendre l'aire de transition entre la partie urbaine et la zone faisant l'objet d'utilisations traditionnelles au sud.

### **Volcan Tacana (Mexique)**

140. Le Bureau a approuvé la désignation de ce site en tant que réserve de biosphère. Il s'est félicité de cette proposition, notamment en raison de la participation locale à sa préparation et à sa gestion, ainsi que de la protection des ressources naturelles du site. Il a insisté sur l'importance de cette réserve de biosphère pour le développement des populations rurales pauvres. Enfin, il a constaté l'existence d'un parc national sur la partie guatémaltèque et a suggéré l'instauration d'une coopération transfrontière.

### **Atoll Ant, États fédérés de Micronésie**

141. Le Bureau a relevé que l'atoll Ant, dont la désignation est proposée, était la zone la moins perturbée et la plus diverse sur le plan biologique de l'île de Pohnpei. Cependant, le Bureau a reporté l'examen de cette proposition étant donné que les dimensions totales de la zone étaient trop réduites pour que soient remplies les trois fonctions d'une réserve de biosphère : conservation, développement durable et soutien logistique. Le Bureau a recommandé aux autorités micronésiennes d'envisager une extension de la réserve de biosphère proposée en collaboration avec les propriétaires fonciers et les ONG de défense de l'environnement, pour qu'elle s'étende à de nouvelles zones côtières de l'île de Pohnpei et à d'autres atolls. L'UNESCO, grâce à ses bureaux hors Siège et aux experts du MAB d'autres réserves de biosphère insulaires, pourrait fournir des conseils si les autorités micronésiennes le souhaitaient.

### **Jebal Samhan, Oman**

142. Le Bureau s'est félicité de la proposition de désignation du Jebal Samhan comme réserve de biosphère, notant que c'était la première proposition reçue du Sultanat d'Oman et que le site présentait un intérêt considérable par sa biodiversité terrestre et côtière. Cependant, le Bureau a différé cette proposition. Il a invité le Sultanat d'Oman à la représenter, assortie d'une carte de zonage révisée et plus explicite indiquant les diverses zones de la réserve de biosphère et reflétant les réalités de la gestion régionale des écosystèmes et des ressources. Afin d'inclure d'autres écosystèmes dont la conservation présente un grand intérêt, ainsi que d'autres établissements humains, la révision pourrait comprendre l'élargissement de la réserve de biosphère au-delà de la

réserve naturelle existante, notamment au sud du Jebal Samhan. Le Bureau a également recommandé aux autorités d'Oman d'encourager les populations et communautés locales à adhérer et participer davantage à la création et à la gestion future de la réserve de biosphère. Le Bureau a recommandé à l'UNESCO d'aider si besoin était Oman à mener à bien les tâches susmentionnées par l'intermédiaire de son Bureau à Doha.

### **La réserve de biosphère intégrée de la Moyenne Volga, Fédération de Russie**

143. Le Bureau a approuvé la désignation de ce site comme réserve de biosphère. Il a reconnu qu'il représentait un « îlot de nature » formé par une boucle de la Volga au cœur d'une importante zone industrielle. C'était un nouveau type de proposition de réserve de biosphère en Fédération de Russie puisque, pour la première fois, il s'agissait d'un territoire mixte composé d'un *zapovednik* (parc national) et de certaines zones urbaines.

### **Os Ancares (Espagne)**

144. Le Bureau a approuvé la désignation de ce site en tant que réserve de biosphère. Il a félicité les autorités espagnoles pour cette proposition bien préparée et détaillée. Il a pris acte de l'importance biogéographique de ce site, en particulier parce qu'il constitue une importante aire complémentaire au complexe existant de réserve de biosphère Gran Reserva de la Biosfera de la Cordillera Cantábrica. Le Bureau a décidé que ce site serait désigné en tant que Réserve de biosphère d'Ancares, élément de la Gran Cantábrica.

### **Los Ancares Leoneses (Espagne)**

145. Le Bureau a approuvé la désignation de ce site en tant que réserve de biosphère. Il s'est félicité de cette proposition, en particulier parce que le site proposé constituait un important élément complémentaire au complexe de réserves de biosphère existant de Gran Reserva de la Biosfera de la Cordillera Cantábrica. Il a décidé que ce site serait désigné en tant que Réserve de biosphère de Los Ancares Leoneses, élément de la Gran Cantábrica.

### **Las Sierras de Béjar y Francia (Espagne)**

146. Le Bureau a approuvé la désignation de ce site en tant que réserve de biosphère. Il a félicité les autorités espagnoles de cette proposition bien préparée et détaillée. Il a souligné la richesse des ressources de cette zone et leur grande valeur écologique et culturelle. Il a également souligné l'importance particulière de cette réserve de biosphère pour la relance de l'économie rurale.

### **Modification du zonage de la réserve de biosphère du Delta du Danube (Dunaisky), Ukraine**

147. Le Bureau a rappelé que le CIC-MAB et le Comité consultatif sur les réserves de biosphère avaient examiné ce dossier respectivement à sa dernière session en 2004 et à ses réunions de 2005 et de 2006. En résumé, les autorités ukrainiennes avaient décidé de redéfinir le zonage de la Réserve de biosphère de Donaisky pour intégrer la construction d'un canal de navigation controversé sur le bras Bystroe du Delta. Le Bureau a rappelé que le Comité consultatif était d'avis que toute modification importante du zonage de la réserve de biosphère devait suivre la même procédure qu'une nouvelle proposition, c'est-à-dire être examinée par ses soins pour recommandation et décision par le Conseil international de coordination du MAB ou son Bureau.

148. Lors de sa réunion de juillet 2006, le Comité consultatif avait constaté qu'il n'y avait eu à ce jour aucune réponse officielle des autorités ukrainiennes comme suite aux recommandations du Conseil international de coordination du MAB et de son Bureau. Il n'avait donc pas été en mesure de statuer sur les critères des réserves de biosphère internationales. Toutefois, le Bureau a noté que

la délégation permanente de l'Ukraine avait informé oralement le Secrétariat que, après une réunion des Présidents de Roumanie et d'Ukraine en février 2006, avait été établi un comité d'experts bilatéral sur l'environnement et le développement durable qui pourrait officiellement répondre aux recommandations du Bureau du MAB et du CIC sur ce site.

149. Le Bureau a encouragé les autorités ukrainiennes à poursuivre ses efforts et à fournir une réponse dès que possible aux recommandations telles que réitérées et actualisées par le Comité consultatif, comme suit :

- fournir la version officielle du zonage de ce site ;
- présenter les résultats de l'étude d'impact sur l'environnement de la phase 2 du projet de canal de navigation ;
- fournir un exposé écrit de clarification de l'état d'avancement de ce projet ;
- encourager la coopération avec la Roumanie dans le cadre de la réserve de biosphère transfrontière, s'agissant en particulier du suivi des recommandations de la Conférence internationale sur la conservation et le développement durable du delta du Danube qui s'est tenue à Odessa (Ukraine) du 27 février au 1<sup>er</sup> mars 2006.

#### **Extension de la réserve de biosphère de Shatskyi (Ukraine)**

150. Le Bureau a accueilli avec satisfaction et approuvé cette extension, présentée comme suite à la recommandation formulée lors de l'approbation de la Réserve de biosphère de Shatskyi par le Bureau du MAB, en mars 2002. Des extensions de l'aire de transition en direction du sud-ouest jusqu'à la frontière internationale avec la Pologne et en direction du nord jusqu'à la frontière internationale avec le Bélarus ont été proposées afin de constituer un élément plus complet pouvant donner lieu à l'avenir à une coopération transfrontière avec les réserves de biosphère existantes dans les pays voisins (Bélarus et Pologne).

151. Le Bureau a également encouragé les autorités ukrainiennes à :

- établir et mettre en œuvre le plan général de gestion en coopération avec les acteurs locaux ;
- poursuivre la coopération avec la Pologne et le Bélarus dans le cadre du projet extrabudgétaire de l'UNESCO sur la création de l'éventuelle réserve de biosphère transfrontière de Polésie occidentale ; et
- informer le Secrétariat du MAB de tout nouveau changement de fond qui serait apporté au zonage à l'avenir.

#### **Kien Giang (Viet Nam)**

152. Le Bureau a approuvé la désignation de ce site en tant que réserve de biosphère. Il s'est félicité de ce que ce site ait été proposé de nouveau, ayant été déjà examiné par le Comité consultatif à sa session de 2005. À l'époque, le Comité avait recommandé de différer la proposition de ce site en attendant un complément d'information sur la valeur précise de conservation de l'ensemble de la zone, les impacts humains possibles sur la conservation et les zones tampons et la fonction logistique de la réserve de biosphère proposée.

153. Par une lettre datée du 2 avril 2006, le Comité MAB vietnamien avait apporté des réponses détaillées aux demandes de renseignements formulées par le Comité consultatif. Le Bureau a relevé

avec satisfaction que les renseignements supplémentaires fournis lui ont permis de procéder à une analyse complète de la réserve de biosphère « en grappe » proposée, qui couvre des écosystèmes côtiers et marins ainsi que des îles, des marais, des mangroves, des récifs de corail et des îlots de forêt tropicale primaire. La région est connue pour ses habitats de dugongs ; le tourisme qui s'y développe recèle de grandes possibilités de développement durable compte tenu de l'écotourisme. Le Bureau a recommandé que des recherches scientifiques soient entreprises sur le site pour étudier l'impact du développement du tourisme sur la conservation du site. Par ailleurs, le Bureau a encouragé le Comité national du MAB du Viet Nam à entreprendre des actions de collaboration avec le Cambodge voisin, considérant en particulier que ce site recèle de grandes possibilités de coopération transfrontière.

### **Nghe An occidentale (Viet Nam)**

154. Le Bureau a noté que le site proposé se trouvait dans une zone montagneuse d'une richesse remarquable en termes de diversité biologique et comprenant différentes zones de végétation. Néanmoins, le Bureau a différé cette proposition. Il a recommandé que le Comité national du MAB du Viet Nam envisage de réviser cette proposition et de la soumettre à nouveau en 2007 après avoir traité les points ci-après :

- aligner la taille des aires centrales sur celle des zones protégées par la loi car les aires centrales semblent couvrir également des terres non protégées ;
- veiller à ce que l'aire centrale septentrionale soit entourée par une zone tampon et une aire de transition ;
- fournir une carte à plus grande échelle, ce qui permettra également de discerner la logique du zonage de la réserve de biosphère ;
- donner des informations sur l'emplacement du barrage hydroélectrique et préciser si une étude d'impact sur l'environnement a été menée ou est prévue ;
- fournir des renseignements concernant les ressources forestières de ce site, notamment la relation économique et l'utilisation des produits ligneux par rapport aux produits non ligneux ;
- mettre en relief les principales caractéristiques du plan de gestion du site.

155. En outre, le Bureau a encouragé le Comité national du MAB du Viet Nam à entamer des consultations avec les autorités de la République démocratique populaire lao concernant l'instauration d'une collaboration transfrontière.

### **Réserve de biosphère intercontinentale de la Méditerranée (Maroc/Espagne)**

156. Le Bureau a approuvé la désignation de ce site en tant que première réserve de biosphère intercontinentale faisant partie du Réseau mondial de réserves de biosphère. Il a félicité les autorités marocaines et espagnoles d'avoir entrepris la tâche nouvelle et ambitieuse consistant à établir une réserve de biosphère transfrontière intercontinentale, reliée par une aire de transition marine. Il a reconnu la logique de cette proposition, caractérisée par des similarités sur les plans de la géologie, de l'écologie et du patrimoine culturel. Le Bureau s'est en particulier félicité de la possibilité d'un transfert au Maroc de la vaste expérience de l'Espagne en matière de réserves de biosphère afin d'améliorer les moyens d'existence et de diversifier la base économique dans la partie marocaine. Cela étant, le Bureau a prié les autorités marocaines et espagnoles de soumettre au Secrétariat

international du MAB, le moment venu, un accord officiel signé par les plus hautes autorités centrales compétentes des deux pays concernant cette réserve de biosphère transfrontière, accord spécifiant les intérêts dans les zones terrestres et marines. Le Bureau a également pris note du fait que les réserves de biosphère existantes de Sierra de las Nieves y su Entorno et de Grazalema en Espagne seraient absorbées dans la partie espagnole de la réserve de biosphère transfrontière, et la partie Sierra de las Nieves serait administrée selon un régime autonome à l'intérieur du complexe plus vaste de réserves de biosphère.

#### **7.4.2 Implantation mondiale des réserves de biosphère**

157. Le Conseil a noté que ces 25 désignations nouvelles, dont la première réserve de biosphère intercontinentale, porteraient à 507 le nombre des sites du Réseau mondial de réserves de biosphère, répartis sur 102 pays.

#### **7.4.3 Examen périodique**

158. Le Bureau a examiné les recommandations formulées par le Comité consultatif à sa réunion du 5 au 7 juillet 2006 concernant quatorze (14) réserves de biosphère dont la désignation remontait à plus de 10 ans. Le Bureau a approuvé ces recommandations, qui figurent à l'annexe 3 du présent rapport, et a demandé qu'elles soient transmises aux Etats membres concernés pour suite à donner.

#### **7.4.4 Bourses du MAB pour jeunes scientifiques**

159. Le Conseil a pris note des lauréats des bourses du MAB pour jeunes scientifiques sélectionnés par le Bureau du MAB pour 2007 (dont la liste figure à l'annexe 4).

#### **7.4.5 Bourses de recherche sur les grands singes d'Afrique pour jeunes scientifiques (GRASP)**

160. Le Conseil a également pris note des lauréats des bourses de recherche pour jeunes scientifiques étudiant les grands singes en Afrique, sélectionnés par le Bureau du MAB pour 2007 (dont la liste figure à l'annexe 5).

#### **7.4.6 Bourse Michel Batisse en matière de gestion de réserve de biosphère**

161. Le Bureau a décidé que la date limite de présentation des candidatures à la Bourse Michel Batisse en matière de gestion de réserve de biosphère serait fixée à deux mois avant la prochaine réunion du Comité consultatif.

### **9. PARTENARIATS**

162. Le Secrétariat a présenté le document SC-06/CONF.202/6, qui mettait l'accent sur la description des types de partenariat plutôt que sur l'énumération des institutions et autres partenaires avec lesquels le Secrétariat coopère de manière régulière.

163. Certains membres du CIC ont souligné que les partenariats devraient être renforcés aussi à d'autres niveaux que celui du Secrétariat du MAB, de manière à accroître le nombre des partenaires associés à la mise en œuvre du Programme MAB, ainsi qu'au niveau des méthodes adoptées pour le fonctionnement de ces partenariats. À titre d'exemple, au niveau des Comités nationaux du MAB, des efforts particuliers devraient être faits pour instaurer des liens avec des partenaires locaux tels que les fondations, les Commissions nationales pour l'UNESCO, les bureaux régionaux, les principaux secteurs et les gouvernements.

164. Le Comité scientifique sur les problèmes de l'environnement (SCOPE) a évoqué l'excellente coopération qui existe avec l'UNESCO-MAB.

165. En réponse à une observation du délégué de la Fédération de Russie à propos de l'absence de plusieurs partenaires clés, le Secrétariat a donné un certain nombre d'exemples d'activités menées à bien en coopération avec les programmes de l'UNESCO et les secrétariats d'accords multilatéraux sur l'environnement tels que la CDB ou Ramsar, ainsi qu'avec l'UICN et avec d'autres secteurs de l'UNESCO (culture et éducation) et plusieurs unités spécifiques relevant de ces secteurs. Il a aussi mentionné les partenariats très fructueux instaurés avec des organisations non gouvernementales du secteur des entreprises telles que la WCBSD (*World Business Council for Sustainable Development*) et l'ICMM (*International Council on mining and metals*) dans le cadre de l'initiative en cours sur l'aménagement au niveau des sites. Il a évoqué pour finir la coopération en cours avec le CIUS/ICSU et *Diversitas*.

166. Des exposés ont été faits par les représentants du Programme hydrologique international (PHI), du Programme international de géosciences (PICG) et de la Commission océanographique intergouvernementale (COI) de l'UNESCO, qui ont fait état d'une excellente coopération avec le MAB dans leurs domaines de compétence respectifs. Il a également été fait état de la coopération avec le Programme MOST (Gestion des transformations sociales), le MedWet (Comité pour les zones humides méditerranéennes) de Ramsar ainsi que l'Initiative du Bassin du Nil.

## **10. RENFORCEMENT DES CAPACITES**

### **10.1 NEPAD et ERAIFT**

167. Le Conseil a entériné le document SC-06/CONF.202/7 sur le renforcement des capacités présenté par le Secrétariat.

168. Le Secrétariat a présenté le projet de l'ERAIFT et les opportunités d'arrimage avec le NEPAD (Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique), notamment dans le cadre de la mise en œuvre du « Plan d'action de Bali sur le renforcement des capacités » adopté par le NEPAD/Environnement et la CMAE (Conférence ministérielle africaine sur l'environnement).

169. Le Conseil a exprimé son soutien général au projet de l'ERAIFT qu'il considère comme un modèle à répliquer dans d'autres régions d'Afrique. Plusieurs délégués ont exprimé leur satisfaction à propos des progrès réalisés dans la mise en œuvre de l'ERAIFT, et ont approuvé l'initiative du Secrétariat de lancer un réseau de centres universitaires et de recherche Nord-Sud-Sud. Se sont exprimés sur ce point tour à tour, les délégués du Costa Rica, de l'Égypte, des Philippines, du Royaume-Uni, du Soudan et de la Tanzanie. Le Conseil a pris note des avancées significatives accomplies par l'UNESCO dans la mise en œuvre de l'ERAIFT en tant que « projet régional phare du MAB », et a recommandé la poursuite des activités de ce projet de renforcement des capacités dans le cadre de la coopération avec le NEPAD et de la Stratégie à moyen terme de l'UNESCO (2008-2013).

### **10.2 Coopération Sud-Sud**

170. Le Secrétariat a présenté la nouvelle « Chaire UNESCO sur la coopération Sud-Sud au service du développement durable » à l'Université fédérale de Para (UFPA) de Belém (Brésil), créée le 15 septembre 2006 dans cette ville. Le professeur Luis Aragon vient d'en être nommé président. Enfin, on a mentionné le fait que cette chaire UNESCO organiserait en mai 2007, en collaboration avec le MAB, un séminaire régional sur les forêts tropicales en République démocratique du Congo.

### **10.3 Applications de télédétection au service du développement durable**

171. Le Secrétariat a présenté l'initiative de l'UNESCO consistant à œuvrer en partenariat avec des agences spatiales, des institutions de recherche spatiale et des universités pour assurer l'accès des pays en développement aux technologies spatiales au profit des sites inscrits auprès de l'UNESCO. Cette initiative a pour objet de doter les États membres de la capacité minimum, tant humaine qu'infrastructurale, nécessaire pour tirer parti de tous les résultats obtenus par l'imagerie satellite.

172. Plusieurs activités ont été présentées, dont les nouvelles activités suivantes :

- En partenariat étroit avec l'Université de Gand (Belgique), l'UNESCO a élaboré une carte pour les réserves de biosphère. On a demandé aux pays de fournir des commentaires sur cette nouvelle carte. Le dossier électronique pourra par la suite être envoyé aux pays désireux de la recevoir afin d'en imprimer autant d'exemplaires dont ils auront besoin localement.
- « Prendre le pouls des sites du patrimoine tropical de l'UNESCO », qui vise à déterminer l'état de conservation des sites de forêt tropicale depuis leur inscription et jusqu'à aujourd'hui.
- « Surveillance du couloir méso-américain », qui vise à analyser la conservation et le développement durable pour l'ensemble du couloir méso-américain, avec la participation de l'Agence spatiale européenne, de l'UNESCO, de tous les États membres associés, de la Commission du développement durable et du Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique (CDB).

173. Le CIC s'est félicité de cette initiative et les observations suivantes ont été exprimées. Le représentant de la Tanzanie a souligné l'importance de la télédétection et a déclaré apprécier les activités présentées. La Tanzanie a encouragé l'UNESCO à appliquer ces techniques à tous les pays en développement. Le Secrétariat a indiqué que Ngorongoro et Serengeti étaient désormais couverts par l'imagerie satellite dans le cadre de ce programme de l'UNESCO.

174. Le délégué de la Fédération de Russie a signalé que l'Agence spatiale russe ne figurait pas sur la liste des partenaires et qu'il souhaitait qu'elle en fasse partie. Le délégué de l'Égypte a annoncé que l'Université d'Alexandrie se joindrait à la liste des partenaires de l'UNESCO pour la télédétection.

## **11. DECENNIE DES NATIONS UNIES POUR L'EDUCATION EN VUE DU DEVELOPPEMENT DURABLE (DEDD)**

175. Le Secrétariat a présenté le point de l'ordre du jour et les documents connexes, en insistant sur le faible écho qu'avait reçu auprès des Comités nationaux du MAB l'appel lancé par le CIC en 2004 à promouvoir et utiliser les réserves de biosphère comme sites pour la mise en œuvre de la Décennie des Nations Unies pour l'éducation en vue du développement durable. La France a souligné que, malgré l'absence de réponses à la lettre circulaire adressée aux Comités nationaux du MAB, de nombreuses réserves de biosphère étaient très actives en termes d'activités pédagogiques s'inscrivant dans la logique de la DEDD et qu'il s'agissait notamment d'activités scientifiques, culturelles ou de loisirs. Des activités scientifiques participatives étaient également organisées dans des réserves de biosphère. Elles consistaient à faire visiter des réserves à des écoliers et à leur apprendre les notions scientifiques élémentaires sur le terrain. D'autres activités du même genre reliaient des programmes entre des écoles associées à différents sites de réserves de biosphère. À cet

égard, l'assistance du Secrétariat a été sollicitée pour nouer des liens avec ces écoles associées aux réserves de biosphère de sorte à promouvoir la communication ainsi que des programmes et activités interdépendants. Le Canada a également appuyé la participation des écoles faisant partie du Système des écoles associées de l'UNESCO (SEA) à la Décennie, ce qui pouvait nécessiter quelques arrangements car les activités de programme mises en œuvre dans le cadre du SEA ne coïncidaient pas toujours systématiquement avec les programmes scolaires officiels nationaux. Ces obstacles pouvaient toutefois être surmontés et la participation des écoles associées s'était avérée un véritable succès. La Chine a également fait part de son expérience positive en matière d'utilisation des réserves de biosphère à des fins pédagogiques en présentant des activités qui ont donné de très bons résultats.

## 12. COMMUNICATION ET SENSIBILISATION DU PUBLIC

176. Le Secrétariat a présenté le document SC-06/CONF.202/9 concernant les progrès accomplis depuis la 18<sup>e</sup> session en termes d'amélioration de l'utilisation de l'Internet comme outil de communication et principal support de contenu de l'information relative au MAB et aux réalisations des réserves de biosphère.

177. Le Secrétariat a fait référence à certains projets mis en œuvre à cet égard : la mise en ligne du nouveau MABNet et de la Carte Web du WNBR, le lancement du bulletin électronique, la mise au point de la carte des réserves de biosphère, et la création de centres multimédia communautaires dans le cadre du programme régional UNESCO-MAB/PNUE-FEM.

178. Le Secrétariat a indiqué que des modèles Web serviraient de normes pour la publication et la diffusion de matériels au niveau local avec l'aide des Bureaux de l'UNESCO, des Commissions nationales pour l'UNESCO, des Comités nationaux du MAB et d'autres partenaires.

179. Au cours de la discussion qui a suivi, le Conseil a encouragé le Secrétariat pour les initiatives qui ont été présentées. Il s'est prononcé en faveur de l'utilisation du bulletin électronique comme outil de communication. Les Comités nationaux ont été invités à apporter leur concours à la traduction et à la diffusion de ce bulletin d'information dans les pays où l'accès à Internet est limité. Il a également été suggéré d'utiliser des CD-ROM pour diffuser les matériels de communication.

180. Les membres du Conseil ont pris note du lauréat de l'édition 2005 du concours vidéo sur le Web (« Lamto ») et ont approuvé les nouvelles règles ainsi que le thème du prochain concours tels qu'ils ont été proposés dans le document SC-06/CONF.202/9 et son annexe 1. De plus, conformément aux propositions du Délégué d'Égypte, le Conseil a décidé que les bourses obtenues à l'issue des prochains concours soient dédiées à la mémoire de M. Di Castri, premier Secrétaire du Programme MAB.

181. M. Cipriano Marin (Royaume d'Espagne), l'un des auteurs du livre intitulé *Doñana, Water and Biosphere*, a brièvement exposé les origines de cette importante publication remise par le Ministre espagnol de l'environnement au Directeur général de l'UNESCO à l'occasion de la cérémonie spéciale du 24 octobre 2006. Il a également expliqué la nouvelle initiative baptisée *Starlight Initiative*, qui vise à protéger la lumière des étoiles dans les réserves de biosphère.

**13. LA STRATEGIE A MOYEN TERME (C/4 - 2008-2013) ET LE PROGRAMME ET BUDGET (C/5 - 2008-2009) DE L'UNESCO. LES SCIENCES ECOLOGIQUES ET LES SCIENCES DE LA TERRE, LE MAB ET LE RESEAU MONDIAL DE RESERVES DE BIOSPHERE**

182. Le Secrétaire a rappelé les processus clés qui auraient une incidence sur l'avenir du Programme MAB en référence au document de travail SC-06/CONF.202/10:

- Les consultations du Directeur général auprès des Etats membres (par l'intermédiaire des Commissions nationales, des délégations permanentes, etc. ); les décisions et recommandations de la 175<sup>e</sup> Session du Comité exécutif (175EX/PLEN/DR.1) relatives à la Stratégie à moyen terme pour 2008-2013, et le Programme et Budget pour l'exercice biennal 2008-2009, tous deux devant être adoptés par la 34<sup>e</sup> Conférence générale.
- L'examen en cours du Panel d'experts des Programmes des sciences exactes et naturelles, et des sciences sociales et humaines de l'UNESCO (la seconde phase de l'examen, à partir d'octobre 2006, devant se concentrer davantage sur l'avenir).
- La DEED jusqu'à 2014.

183. Il a également informé les membres du Conseil que dans le projet actuel de la Stratégie à moyen terme l'un des objectifs généraux était de mobiliser la science pour le développement durable et que le développement durable figurait, avec la paix, dans la déclaration de mission de l'Organisation.

184. Le Secrétaire a invité le Conseil à un débat d'idées concernant le futur du MAB notamment sur les questions suivantes :

1. Quel avenir pour le MAB, étant donné l'accent qui est davantage mis, dans les processus de planification et de programmation, sur la mission, la rationalisation et la concentration des actions et des activités, et les résultats à obtenir devant bénéficier directement aux acteurs locaux et nationaux ?
2. Comment utiliser au mieux la période menant au 3<sup>e</sup> Congrès mondial sur les réserves de biosphère et la 20<sup>e</sup> session du CIC au début de 2008 pour ré-inventer et ré-aligner le Programme du MAB avec les agendas globaux émergents de l'UNESCO et de l'ONU ?
3. Comment mieux aligner le travail du CIC pour avoir de meilleures relations interactives/itératives avec les sessions du Conseil exécutif et de la Conférence générale ?

185. En tenant compte des propositions d'objectifs stratégiques du programme, à savoir l'utilisation et la gestion durables des ressources biologiques et minérales, la lutte contre la désertification, les sources d'énergie renouvelables et alternatives, le renforcement des capacités pour les politiques en matière de sciences et de technologie, les catastrophes naturelles, les membres du Conseil ont identifié les questions suivantes sur lesquelles le MAB pourrait se concentrer à l'avenir :

- Lutte contre la désertification : les réserves de biosphère devraient être des laboratoires de terrain et des modèles montrant comment éviter et réagir à la désertification en développant, démontrant et mettant en œuvre des mesures préventives et des actions de réhabilitation ;
- Les questions relatives à la biodiversité : les réserves de biosphère en tant que laboratoires et lieux d'apprentissage et de démonstration (importance de l'inventaire de la biodiversité, et coopération avec l'Initiative mondiale pour la taxonomie) ;
- Prévention et atténuation des désastres ;

- Etude des relations entre la diversité biologique et la diversité culturelle, en établissant des liens avec les connaissances locales et pour le bénéfice des communautés locales ;
- Envisager de revisiter les 14 programmes originaux de recherche du MAB notamment ceux ayant trait aux ressources naturelles, terres arides, ressources en eau et forêts tropicales ;
- Questions liées à l'agriculture – en coopération et en collaboration avec la FAO et ses commissions régionales ;
- Questions d'énergie en termes d'énergies renouvelables et alternatives dans le contexte de l'agenda principal du MAB – gestion intégrée de l'utilisation des terres ;
- Se pencher non seulement sur les ressources terrestres et minérales mais aussi sur les ressources en eau ;
- Se concentrer sur un nombre plus réduit de thématiques – « bonne » science et meilleures pratiques pour la conservation de la biodiversité ;
- Changement climatique et, plus généralement, questions de changement global en tant qu'enjeux majeurs de l'environnement aujourd'hui.

186. Les membres du Conseil ont soulevé d'autres questions en ce qui concerne le fonctionnement du Programme MAB :

- Nécessité d'un soutien accru de la part des décideurs ;
- Importance d'évaluer les relations entre les programmes scientifiques, les Comités nationaux du MAB, les praticiens, et les administrateurs ;
- La synergie entre le MAB et les autres programmes doit être évaluée et renforcée de manière à travailler plus efficacement, fournir plus d'information, échanger les pratiques et les enseignements tirés ;
- Considérer les processus de la programmation et de la budgétisation d'une manière plus transparente ;
- L'Inde a exprimé sa proposition d'accueillir un atelier sur les terres sèches ;
- Nécessité pour une meilleure interaction entre le Programme MAB et les Conventions internationales existantes.

187. Le Conseil a également noté qu'un certain nombre de pays n'étaient pas présents pendant les discussions de cette session du CIC.

#### **14. RAPPORT DU NOUVEAU BUREAU**

188. Le Bureau a informé le Conseil qu'il s'était réuni à plusieurs reprises au cours de la semaine. S'agissant du Réseau mondial de réserves de biosphère, il avait examiné 35 propositions au total, dont 29 nouvelles (21 du Mexique et une d'un pays dont c'était la première proposition de réserve de biosphère, le Sultanat d'Oman), une désignation de réserve de biosphère transfrontière et cinq révisions ou extensions de réserves de biosphère existantes. Par ailleurs, le Bureau avait étudié les rapports d'examen périodique de 14 réserves de biosphère dont la désignation remontait à plus de 10 ans.

189. Le texte des décisions et recommandations du Bureau sur ces points figure dans le rapport du CIC, à la section 7 intitulée « **RESEAU MONDIAL DE RESERVES DE BIOSPHERE : PASSE, PRESENT ET FUTUR** ».

190. Le Bureau a également procédé à la sélection des lauréats pour 2007 des bourses pour jeunes scientifiques : les résultats de cette sélection figurent à l'annexe 4. En outre, et pour la première

fois, le Bureau a procédé à la sélection des lauréats des bourses de recherche pour jeunes scientifiques étudiant les grands singes d'Afrique : les résultats de cette sélection figurent à l'annexe 5. Enfin, le Bureau a décidé que la date limite pour la présentation de propositions au titre de la Bourse Michel Batisse en matière de gestion de réserve de biosphère serait fixée à deux mois avant la prochaine réunion du Comité consultatif.

191. Le Bureau a décidé de tenir sa prochaine réunion dans le courant de 2007. Le Secrétaire du MAB proposera une date appropriée aux membres du Bureau, compte tenu des préparatifs de la prochaine session du Conseil du MAB, qui doit se tenir en Espagne en 2008.

## **15. DATE ET LIEU DE LA 20<sup>e</sup> SESSION DU CIC-MAB**

192. Le Conseil a soutenu la proposition faite au nom de son pays par Mme Cristina Narbona Ruiz, Ministre de l'environnement du Royaume d'Espagne qui se propose d'accueillir le troisième Congrès mondial sur les réserves de biosphère à Madrid (Espagne) du 4 au 8 février 2008, et a exprimé ses chaleureux remerciements au Royaume d'Espagne pour cette offre généreuse. Le Conseil a également approuvé la tenue de la 20<sup>e</sup> session en marge de ce congrès. Le Secrétariat préparera un projet de calendrier pour le bon déroulement, en termes de séquences horaires, du congrès et du Conseil du MAB.

## **16. QUESTIONS DIVERSES**

193. Aucune autre question n'a été soulevée.

## **17. ADOPTION DU RAPPORT**

194. Le rapporteur, M. Zerihun Woldu (Ethiopie) a invité les délégués à examiner le projet de rapport de la 19<sup>e</sup> session du CIC-MAB, qui a été adopté à la suite d'amendements proposés par les membres du Conseil.

## **18. CLÔTURE DE LA SESSION**

195. Le Président a remercié le Secrétariat pour la qualité des documents préparés à l'attention tant du Conseil que du Bureau. Il a également remercié le Président sortant et le Bureau, les membres du Conseil et tous ceux qui avaient participé à la préparation et au bon déroulement de cette session et en particulier les interprètes.

196. Le Secrétaire a remercié le Président, le Bureau et les participants au Conseil de leur soutien et des discussions qu'ils ont suscitées. Il a aussi exprimé sa reconnaissance à ses collègues du Secrétariat du MAB ainsi qu'aux autres membres du personnel qui ont travaillé dur en coulisse comme les traducteurs, interprètes, secrétaires et techniciens. Il a aussi indiqué que le temps était venu pour commercialiser le WNBR comme un réseau de laboratoires d'apprentissage pour le développement durable, en profitant, entre autres, de la tenue de la 15<sup>e</sup> session de la Commission des Nations Unies sur le développement durable, à New York en mai 2007.